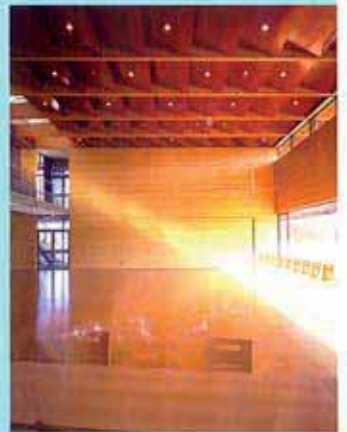


Offemont

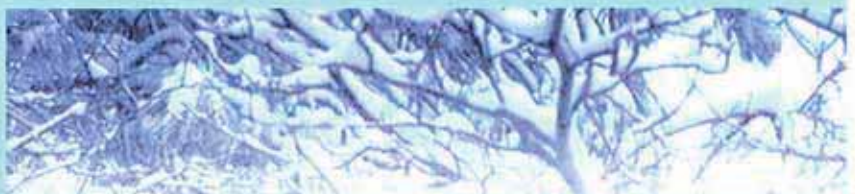
Réalités



La MIEL nous ouvre ses portes...



Hiver 2002 - 2003



Ça s'est PASSÉ à OFFEMONT



- Dimanche 26 mai 2002 : Fête du quartier de l'Arsot.
- Dimanche 16 juin 2002 : Tournoi de football "Grimpel Tournier".
- Dimanche 16 juin 2002 : Tournoi de pétanque.
- Samedi 31 août 2002 : Noces de diamant de M. et M^{me} Piva.
- Dimanche 15 septembre 2002 : Marche du canton, départ d'Offemont.
- Dimanche 29 septembre 2002 : Cérémonie commémorative au Maquis du Chérimont.
- Samedi 26 octobre 2002 : Fête d'Halloween à la MIEL.
- Lundi 4 novembre 2002 : Ouverture de la restauration scolaire et du CLSH à la MIEL.
- Vendredi 8 novembre 2002 : Débat d'orientations budgétaires du Conseil général à la MIEL.
- Lundi 11 novembre 2002 : Cérémonie commémorative au nouveau monument aux morts.
- Vendredi 15 novembre 2002 : Repas des aînés à la MIEL.
- Samedi 23 novembre 2002 : Cérémonie commémorative de la libération de Belfort.
- Dimanche 8 décembre 2002 : Salon Salésucré à la MIEL.
- Du 9 au 11 décembre 2002 : Exposition de tables décorées dans le cadre du salon Salésucré.
- Vendredi 19 décembre 2002 : Conseil communautaire de la CAB* pour la première fois à la MIEL. (* Communauté de l'Agglomération Belfortaine)
- Vendredi 17 janvier 2003 : Vœux du maire à la MIEL.





Le mot du maire

Plus de 1000 visiteurs au salon Salésucré du 8 décembre ! Offemont fait son chemin, avec son carrefour qui fait école dans les communes du Territoire et d'ailleurs, ses manifestations qui drainent nombre d'Offemontois(es), mais aussi de Belfortains, Vétrignais, Éloyens, Roppois...

Offemont a enfin une belle salle pour accueillir ses habitants : la presse ne l'a-t-elle pas saluée comme l'un des « gestes architecturaux les plus forts de ces dernières années dans le Territoire de Belfort » ? Cette année la fréquentation du repas des anciens, organisé à la MIEL, a grimpé en flèche : 40 % de plus que l'an dernier. Les associations investissent les lieux et les apprécient.

Le patrimoine commence à être mis en valeur : par la lumière d'abord, qu'il s'agisse de l'église ou de la mairie, ou encore du monument aux morts et de l'école du Martinet. Mais aussi par la nouvelle implantation d'une belle croix de grès (représentant Saint Augustin, ou Saint Guérin, ou Saint Nicolas...) qui a été sortie de sa niche discrète,

et déplacée pour être vue par tous ceux qui traversent la commune : quand on a des trésors, il faut les partager et ne pas en laisser le plaisir à quelques initiés.

Et encore par un fleurissement qui ne cesse de s'enrichir : dès le printemps, magnolias à la place du centre culturel démoli, vigne vierge contre les murs du cimetière. Enfin par une restructuration complète du quartier de l'Arsot : nombre d'immeubles seront démolis (après la tour du 26 rue Mielle, c'est celle du 9 rue Mielle qui sera détruite début 2003, d'autres suivront), tous les autres seront peu à peu rénovés. Les enfants sont à la fête : un espace enfance à la MIEL, ô combien apprécié par ceux qui s'y rendent pour déjeuner ou pour y jouer le mercredi, et bientôt, dès le printemps, une des plus belles aires de jeux du territoire aménagée à côté de la MIEL.

Les seniors ne seront pas oubliés : un après-midi par semaine leur sera consacré, qu'il s'agisse de sorties, de lectures, de musique, de bavardages entre amis.

En 2003, quelques spectacles seront programmés à la MIEL, et des stages de théâtre et autres seront peu à peu proposés aux

jeunes pendant les vacances scolaires, l'association CLÉ ayant déjà fait dans ce domaine un travail considérable.

La montée en puissance se fait tranquillement mais régulièrement : avec, discrètement, dans l'ombre, le formidable travail des équipes municipales, sur le terrain, à la mairie, dans les écoles, et le travail tout aussi discret mais tout aussi efficace des élus. Je suis convaincue qu'Offemont et ses habitants sont servis par des femmes et des hommes dont la motivation et la capacité de travail sont exceptionnelles.

Si c'est donc d'abord à tous les habitants d'Offemont, que je souhaite, dans un monde qui n'est pas toujours facile et serein, du bonheur, beaucoup de bonheur, et une santé florissante, mes pensées vont aussi à tous ceux qui m'aident au quotidien, les bénévoles, les fonctionnaires municipaux, tous les élus, Et je voudrais, en leur offrant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, leur dire toute ma gratitude pour le remarquable travail accompli. Bonne année à tous !

Françoise Bourrier

La MIEL: Le beau et le bien

Avant que la MIEL ne commence à sortir de terre, de nombreuses séances de travail

ont eu lieu avec l'architecte. La commune voulait d'abord combler un manque : créer un espace qui permette d'accueillir les enfants les mercredis, pendant une partie des vacances scolaires (février – avril – juillet – novembre) et ouvrir une restauration scolaire.

Cette création était nécessaire pour compléter le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et les études surveillées.

Désormais la politique en faveur des enfants, relayée par une politique d'investissements de la commune très forte dans les écoles, est de grande qualité, les enfants bénéficiant d'un environnement intérieur et extérieur exceptionnel.

La commune voulait par ailleurs disposer d'espaces l'autorisant à organiser di-

verses manifestations : salon Salésucré, Halloween, Marché de Pâques, Marche du Canton, expositions, ... et lui permettant de mettre à disposition des associations des locaux susceptibles de dynamiser la vie associative.

La commune voulait aussi que les Offemontois puissent bénéficier d'espaces à louer leur permettant de recevoir parents et amis.

Le choix des élus a été un bâtiment complet, fonctionnel, d'une grande qualité architecturale, parfaitement intégré dans son environnement :

Complet : car il devait à lui seul, répondre à tous les besoins exprimés.

Fonctionnel : chaque espace se plie en effet à des utilisations nombreuses et variées ; tous les publics devaient pouvoir bénéficier d'une excellente accessibilité (un grand soin a été

apporté à l'accès des aînés, des personnes handicapées) et enfin tous devaient pouvoir trouver une très large palette de services (cuisine pour les repas, kitchenette pour les goûters, scène pour la création d'animations, salles de réunions et bureaux pour les associations, etc).





Ouverture de la MIEL



ToponymE3 G et M.-J. Fontaine



D'une grande qualité architecturale : Philippe Jean, l'architecte, professeur à l'école d'architecture La Villette (Paris VI) a déjà réalisé des bâtiments publics reconnus dont le musée d'Issy les Moulineaux qui a obtenu le Prix du Musée Européen. Notre demande a été très insistante concernant la modernité du trait, l'ouverture très large de l'intérieur sur l'extérieur, l'audace des couleurs (le rouge s'allie au mauve) ; le résultat est en tous points conforme à notre attente : simplicité du projet, pureté des lignes. L'élégance des lieux n'ôte rien à leur convivialité.

La MIEL est belle et on y est bien. Parfaitement intégré dans son environnement : c'est le même architecte qui a fait d'une part les plans du bâtiment, d'autre part a créé les aménagements extérieurs, ce qui a permis une mise en cohérence parfaite des lieux. Au final, un bâtiment qui a fait l'objet d'une concertation exemplaire, qui va être au service du public et dont la fonctionnalité n'aura en rien altéré son caractère majeur d'œuvre d'art.



La MIEL : Un Restaurant pour les ENFANTS



Les parents l'ont demandé, la commune l'a fait.

La réalisation du bâtiment de la MIEL a en effet permis l'ouverture d'un restaurant d'enfants. Ce service de restauration qui a ouvert ses portes le 4 novembre 2002, a deux vocations :

- Offrir un service de restauration de qualité aux enfants à partir de 4 ans, scolarisés en classes maternelles et élémentaires du centre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Nota : Une solution est actuellement recherchée, pour permettre aux enfants scolarisés

dans les 2 autres groupes scolaires de la commune de profiter de cette prestation, en effet la difficulté à résoudre est le transport des enfants par rapport à localisation du service de restauration

- Permettre aux enfants inscrits au CLSH, de venir se restaurer les mercredis et vacances scolaires (sauf vacances de Noël et trois dernières semaines d'août).

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les enfants sont confiés par les maîtres d'école aux animateurs à partir de la fin de la classe à

11 h 30 jusqu'à 13 h 30, heure de reprise de la classe.

Ils sont accompagnés par les encadrants du CLSH et se rendent à pied de l'école du centre à la MIEL.

Les repas sont confectionnés par la société Estredia-Medirest qui a été sélectionnée pour la qualité de ses prestations, pour la diversité des menus établis dans un souci d'équilibre alimentaire et pour le coût du son service.

Les repas sont ensuite réchauffés dans la cuisine de la MIEL.

LES TARIFS

PRIX DU REPAS PAR ENFANT

	1 ^{er} enfant tarif en euros	2 ^e enfant tarif en euros	3 ^e enfant tarif en euros
ENFANTS EXTÉRIEURS À LA COMMUNE			
	9€	9€	9€
ENFANTS DOMICILIÉS À OFFEMONT			
+ de 36 588€ de revenu/an	7€	7€	7€
- de 36 588€ de revenu/an	6,10€	5,49€	4,88€
QF 3	4,57€	4,11€	3,65€
QF2/QF1	3,81€	3,42€	3,04€

Il est à noter que la commune ne fait aucun bénéfice sur le montant facturé. Le tarif pratiqué correspond au prix de revient du service.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'Aymeric Chevillat. Nous vous incitons à venir découvrir la qualité des prestations proposées à vos enfants en les accompagnant à titre exceptionnel au "restaurant d'enfant de la MIEL".



PRIX D'UN REPAS 9€ À TITRE D'INVITÉ EXCEPTIONNEL
adulte ou enfant quelle que soit la commune d'origine

La MIEL : Centre de LOISIRS sans hébergement

Ouverture du



Ouverture de la MIEL

Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) a pris place depuis le 4 novembre 2002 pour le plus grand plaisir de ses premiers occupants, dans de nouveaux locaux à la MIEL. Cette structure permet d'accueillir les enfants offemontois de 4 ans à 12 ans. Dans des locaux flambant neufs particulièrement bien adaptés, les animateurs offrent aux jeunes occupants toute une palette d'activités particulièrement enthousiasmantes. A titre d'exemple, le thème du programme d'activités des mercredis de novembre 2002 était « arts plastiques ». En voici le programme décrit par la plaquette d'information mise à disposition mensuellement des enfants et des parents. L'accueil des enfants a lieu à la MIEL, les mercredis, les

MERCREDI 6 NOVEMBRE

Les légumes en folie !

4/5 ANS PRESQUE + LES LEGUMES	6/12 ANS PRESQUE + LES LEGUMES
MORILE + LES LEGUMES EN FEUILLE	SANDWICH + LES TÊTES D'HERBE

MERCREDI 13 NOVEMBRE

Les étoiles !

4/5 ANS PRESQUE + LES ANELES	6/12 ANS MORILE + LES ANELES
HISTOIRES D'ANELES	VISITE + LA ROCHE

MERCREDI 20 NOVEMBRE

Les étoiles !

4/5 ANS « L'INSPECTION D'HYGIENE »	6/12 ANS PRESQUE + LE PETIT PISCIC
CLEFNE + LE COÛTEUR DES RECETTES	SEXE + LES ÉTOILES

MERCREDI 27 NOVEMBRE

La mer !

4/5 ANS PRESQUE + LE MONDE DE LA MER	6/12 ANS PRESQUE + LE MONDE DE LA MER
LES MARQUINETTES DE LA MER	CONTES DE LA MER

Programme des activités de novembre

« petites vacances » en journée ou en demi-journée, à l'exception des vacances de Noël et du mois d'août (les trois dernières semaines d'août). Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 30 le matin jusqu'à 17 h 30 le soir et peuvent bénéficier d'un service de restauration identique à celui proposé pour la restauration scolaire. Les tarifs d'accès au CLSH ont été établis en fonction de ceux qui sont pratiqués par les structures similaires de

l'Agglomération belfortaine, à savoir :

1/2 JOURNÉE = matin ou après-midi sans repas	①	②
	4€	6€
JOURNÉE avec repas	12€	21€

- ① Enfant domicilié à Offemont
- ② Enfant domicilié dans une autre commune

L'équipe d'animation attend vos enfants, alors venez nombreux découvrir les différentes activités du CLSH. Pour les inscriptions, il suffit de contacter Aymeric Chevillat à : MIEL - 36, rue des Eygras Offemont - 03.84.90.30.35

LE CENTRE COMMUNAL d'Action Sociale :

un PEU de DROIT

Le CCAS

SON RÔLE :

Un centre communal d'action sociale (CCAS) exerce dans chaque commune les attributions définies par le « Code de la famille et de l'aide sociale ». Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

SON STATUT :

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration dont le président est le maire.

Dès qu'il est constitué le conseil d'administration élit un vice-président qui préside en l'absence du maire.

La composition du conseil d'administration, outre son



De dos, Jean-Paul Granger et de gauche à droite :
Agnès Greset, Saliha Zellagui, Denise Rossi, Luce Zabé, Pascale Crollet,
Mercédès Besançon, Brigitte Chauvin, Marie-Louise Seigeot, Dominique Retailleau
Absents sur la photo :
Nassira Boudjadja, Bernard Chauchot, Sylvie Froehly-Ménigot, Bernard Lacreuse,
Jean-Claude Pichot

président comprend en nombre égal :

- des membres élus par le conseil municipal
- des membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune concernée dont :
 - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de

la lutte contre l'exclusion

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales
- un représentant des associations de retraités et personnes âgées
- un représentant des associations de personnes handicapées.



SON FONCTIONNEMENT :

Le fonctionnement du CCAS est assez semblable dans ses grands principes au fonctionnement d'une commune. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés et soumises au contrôle de légalité exercé par le préfet au nom de l'État. Les règles qui régissent la compta-

bilité des communes sont applicables au CCAS.

Chaque année son conseil d'administration :

- vote le budget primitif
- approuve le compte administratif de l'année précédente
- vote le budget supplémentaire.

Les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS comprennent notamment :

- les subventions versées par la commune
- les produits provenant des prestations de services fournies par le centre
- le tiers du produit des concessions de terrains dans les cimetières
- les produits des dons et legs.

LE CCAS À OFFEMONT

Les membres du conseil d'administration :

Présidente :

Françoise Bouvier, maire,

Vice-Président :

Jean-Paul

Granger,

adjoint à l'action sociale,



Agnès Greset,

Denise Rossi.

LE BUDGET :

C'est un budget de fonctionnement uniquement, dont l'enveloppe est d'environ 18 000 €.

LES DÉPENSES :

Les principales dépenses concernent :

- LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ -

Les bons alimentaires : depuis 6 ans le CCAS attribue sous forme de bons alimentaires une aide temporaire à des habitants qui traversent une période particulièrement difficile. Cette aide est fonction de la composition de la famille et fait suite à une demande de l'assistante sociale. En moyenne annuel il distribue une soixantaine de bons pour un montant total de 1700 €.

Les secours exceptionnels : le CCAS est parfois sollicité pour apporter une aide à une famille

qui traverse des moments particulièrement difficile (frais d'obsèques, achat de mobilier d'urgence, équipement d'un véhicule pour transport d'une personne handicapée...). Le montant annuel est de 1500 € en moyenne.

Le fonds d'aide aux impayés d'énergie : Dans le cadre de la politique départementale de la lutte contre les exclusions, différents partenaires (EDF-GDF, DDAS, CAF, CCAS de Belfort, Delle, Danjoutin, Beaucourt, Giromagny, Bavilliers, Valdoie) dont le CCAS d'Offemont ont mis en place ce fonds d'aide. Il est régi par une convention du 12 octobre 1993. Ce fonds permet d'apporter une aide ponctuelle à des familles traversant une situation financière délicate et ne pouvant honorer leurs factures énergétiques. Les dossiers sont instruits par les assistantes sociales du « Point d'accueil solidarité » et la décision est prise par une commission. La participation du CCAS d'Offemont est de 687 €.

Membres élus par le conseil municipal :

Nassira Boudjadja

Brigitte Chauvin

Bernard Lacreuse

Jean-Claude Pichot

Dominique Retailleau

Marie-Louise Seigeot

Saliah Zellagui

Membres nommés par le maire :

Mercédès Besançon,

représentant les associations familiales,

Bernard Chauchot,

représentant les associations de personnes handicapées,

Luce Zabé,

représentant les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion,

Pascale Crollet,

Sylvie Froehly-Ménigot,



- LES PERSONNES ÂGÉES -

Les ateliers équilibres : cette action permet à des aînés d'apprendre à éviter les chutes ou à savoir se relever si ils en sont victimes. C'est l'association départementale pour l'emploi sportif (ADES) qui a en charge l'animation. Le coût de cette action est de 1144 €.

Le repas des aînés : une journée festive et conviviale très prisée par nos aînés. Ce repas est réservé aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints. Le budget consacré à cette manifestation est d'environ 4500 €. Cette année 145 aînés y ont participé dans la nouvelle salle de la MIEL.

Le colis de Noël : par ce geste la commune entend apporter un peu de chaleur à nos aînés dans ces moments de fête qui sont pour certains malheureusement synonymes de solitude. Chaque habitant de 70 ans ou plus (ils sont 230 à Offemont)

reçoit soit un colis traditionnel, soit des chocolats fins, soit un bon d'achat FNAC, soit une plante verte. Ces colis ont une valeur moyenne de 23 €. Le coût annuel de cette opération est d'environ 5500 €.

LES RECETTES :

Les principales recettes sont constituées par la :

- subvention de la commune : 15000 €
- la redevance des concessions du cimetière : 2600 €
- la participation des personnes assistant aux ateliers équilibres : 600 €
- des dons et legs : 150 €.

Les actions où le CCAS est un intermédiaire :

- Accueillir les habitants pour les dossiers administratifs tels que les aides alimentaires ou les allocations compensatrices
- Instruire les dossiers de demande d'aide auprès du secours populaire (boutique alimentaire)
- Renseigner ou conseiller sur les associations ou les services œuvrant dans le domaine des personnes âgées et/ou handicapées.



LES PROJETS DU CCAS POUR 2003

Pour les aînés :

L'ouverture de la MIEL offre l'opportunité de mettre en place un « club des aînés ». L'objectif est de permettre aux aînés de se retrouver dans un cadre agréable et chaleureux autour d'une petite collation. Les participants auront à disposition des jeux et des revues. Des sorties musée, cinéma, nature... pourraient être programmées en fonction des souhaits des participants au club. Un courrier prochainement

adressé à toutes les personnes de 60 ans et plus, leur donnera de plus amples informations sur l'ouverture de ce club. Il est également envisagé de relancer un atelier mémoire.

Pour les jeunes :

Il est envisagé de mettre en place des actions de sensibilisation dans des domaines tels que la vitesse, l'alcool, la drogue. Un courrier sera envoyé aux adolescents de 12 à 18 ans afin de mettre en place une commission jeune qui pourrait réfléchir à quelques thèmes d'action.

PERMANENCE DU CCAS

En principe une permanence du CCAS est assurée par

Jean-Paul GRANGER
le mercredi
après-midi
de 14 h à 18 h.

Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au

03 84 26 01 49

Que devient Brigitte Chauvin,

conseillère municipale depuis 2001 après avoir été adjointe aux affaires sociales ?

Originaire de la Haute-Saône où elle a vu le jour il y a une quarantaine de printemps, Brigitte est mariée à Marcel et maman de deux grands enfants, Alexandre et Isabelle.

Très discrète mais néanmoins très efficace, Brigitte sait ce qu'elle veut. Elle est comme les bonbons p'tit mousse "petite mais costaud".

Fidèle en amitié elle est à l'écoute des autres depuis longtemps. C'est sans doute ce qui l'a poussée à accepter la responsabilité d'adjointe aux affaires sociales lors du précé-

dent mandat. Pour Brigitte, cette expérience a été très enrichissante, très formatrice et elle a énormément appris au contact des autres.

Elle s'est dépensée sans compter tant auprès des personnes en difficultés, des personnes âgées (repas, fête des grands-mères, colis...) et a animé le C.C.A.S. avec toutes les qualités qu'on lui connaît.

Rappelez-vous aussi l'exposition photo de 1900 à nos jours de décembre 2000. « À cette expo, raconte Brigitte, moi qui ai vécu à Valdoie avant de venir m'installer à Offemont, j'ai tellement écouté les anciens raconter l'histoire de leur commune que j'avais l'impression d'être née à Offemont et d'être originaire du village. »

Son engagement municipal est un peu comme sa deuxième famille et elle a eu beaucoup de mal à s'en éloigner. Mais quelquefois, dans la vie, il faut savoir faire des choix. En mai 2000, elle a décidé de reprendre des études et a passé avec succès le concours d'entrée à l'école d'assistantes sociales de Mulhouse.

Ses études lui prenant beaucoup de temps, elle a du quitter son poste d'adjointe.

Aujourd'hui, c'est une étudiante alsacienne à qui nous souhaitons pleine réussite dans ce qu'elle a entrepris.

Brigitte nous a confié qu'elle reviendra avec plaisir aux postes à responsabilité, à l'issue de ses trois ans d'études.

L'ARSOT OU en est - on ?

Restructuration de L'ARSOT

Quartier de l'Arsot : démolition de 90 logements, reconstruction d'une vingtaine de logements, requalification des espaces publics, restructuration de 24 logements.

L'étude d'Humbert David, Urbaniste, a été validée par le groupe de pilotage du G.P.V. qui inclut la commune d'Offemont, l'État, le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté d'agglomérations belfortaine et l'OPDHLM.

La tour du 26 rue Édmond Mielliet (42 logements) a été démolie en mars 2002. La tour N°9 de la même rue (43 logements) va l'être prochainement. Six logements vont être démolis en 2003 au 36 rue Édmond Mielliet afin de permettre le passage d'une rue qui va relier directement le cœur du quartier de l'Arsot à la rue Aristide Briand par le prolongement de la rue Auguste Renoir.

En 2003, ce seront donc 90

logements qui auront disparu. Le coût total de cette démolition est de 1 667 109 € TTC (10 935 520 F TTC). C'est l'État, le Conseil général, la Communauté d'agglomérations belfortaine, l'OPDHLM qui ont financé ces démolitions.

Une quinzaine de logements, exclusivement des pavillons, seront reconstruits entre le quartier de l'Arsot et l'usine Citele au carrefour du Martinet. Le coût de cette opération est évalué à un million et demi d'euros (environ une dizaine de millions de francs).

Par ailleurs, 24 logements seront rénovés dans un premier temps par l'OPDHLM.

La création de la voirie qui reliera la rue Edmond Mielliet à la rue Auguste Renoir et l'aménagement de la place libérée par la destruction du 26 rue Édmond Mielliet interviendront en 2003, et leur coût sera, à hauteur de 20 %, supporté par la commune. Après concertation avec la population, une structure de jeux sera éventuellement implantée sur la place ainsi libérée.





DESSERTE du **PAYS** sous-vosgien

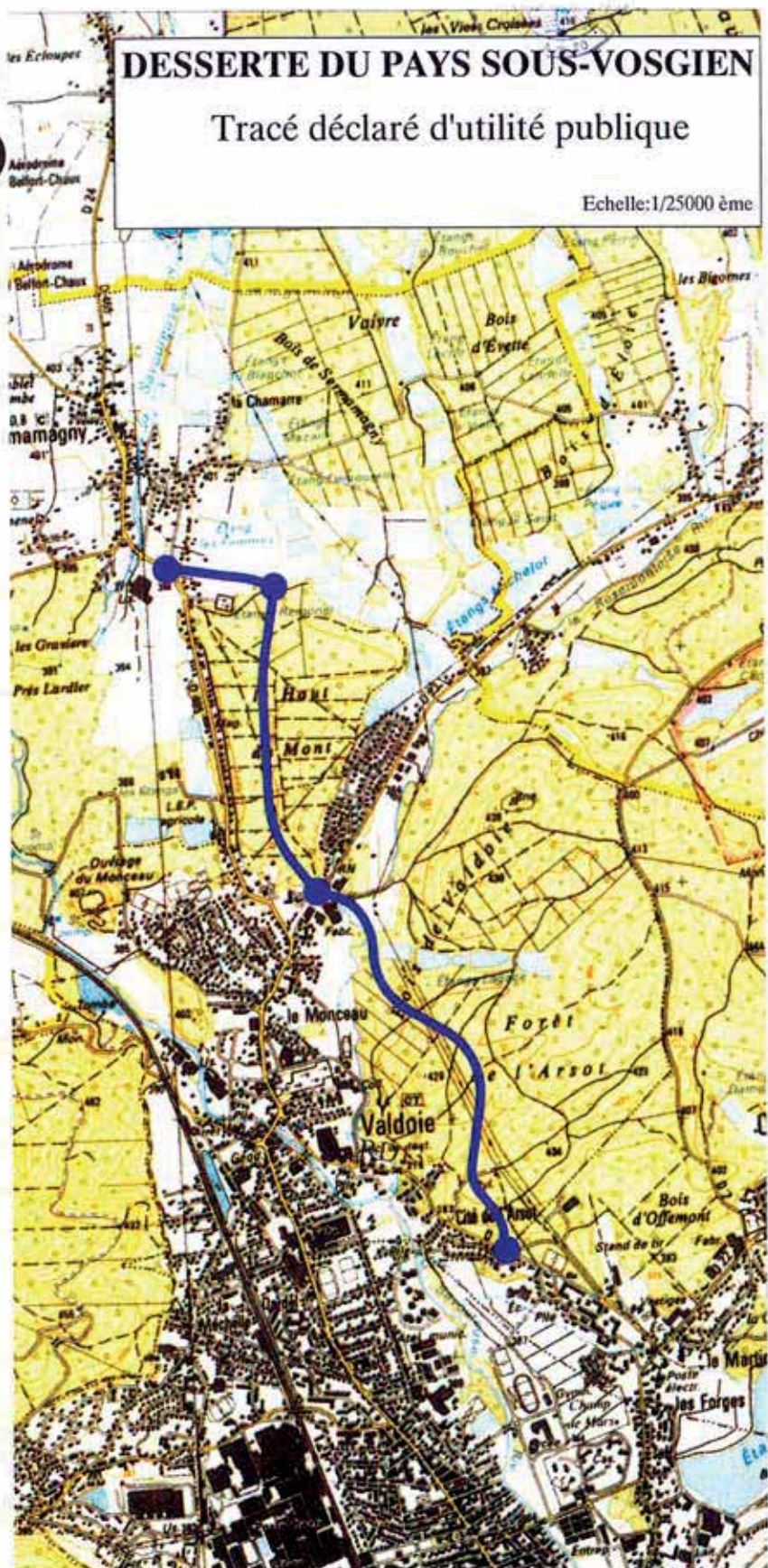
La desserte du Pays sous-vosgien reconnue d'utilité publique.

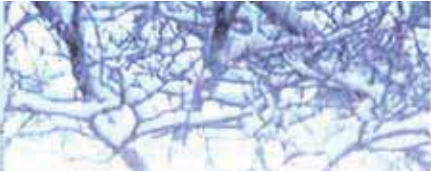
Après plusieurs réunions publiques, le Conseil municipal a délibéré, le 15 mars 2002, sur la desserte du Pays sous-vosgien, et à l'unanimité des suffrages exprimés, a accepté la mise en compatibilité du P.O.S.(valant P.L.U.)⁽¹⁾ avec le projet de desserte qui s'arrête à la Cerval.

Le 28 novembre 2002 a été reçue par la mairie d'Offemont une ampliation⁽²⁾ de l'arrêté préfectoral n° 2337 du 20 novembre 2002 portant déclaration d'utilité publique de la réalisation de la desserte du Pays sous-vosgien pour sa section comprise entre son extrémité sud, sur la commune d'Offemont, et le barreau de liaison avec la RD 465 sur la commune de Sermamagny. Cet arrêté emporte également mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Offemont, Valdoie et Sermamagny.

⁽¹⁾POS : Plan d'occupation des sols
PLU : Plan local d'urbanisme.

⁽²⁾ : Double authentique d'un acte officiel





Dans le précédent numéro d'Offemont Réalités, nous vous avons indiqué le programme des travaux prévus au cours du 2^e semestre de 2002 par l'équipe des ateliers municipaux et des entreprises commanditées par la mairie.

Nous vous proposons d'en faire le bilan de réalisation, domaine par domaine.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Démolition du local préfabriqué en face du cimetière : **Réalisé.**



- Ravèlement des façades des vestiaires du stade et de la maison du gardien : **Réalisé.**
- Travaux de séparation des réseaux à l'école du Martinet : **En cours > fin printemps 2003.**
- Sondage du sol en vue de l'implantation du nouveau gymnase : **Réalisé.**
- Réalisation d'un organigramme de clés pour l'école du Martinet : **En cours.**

AMÉNAGEMENT DE LA MIEL

- Aménagement des espaces extérieurs, espaces verts et signalétique : **Réalisé.**
- Mise en place de l'ameublement : **Réalisé.**
- Mise en place d'une structure de jeux : **> fin printemps 2003.**

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Création d'un nouveau monument aux morts : **Réalisé.**
- Mise en lumière de différents édifices (choix final cependant revu pour des questions techniques): **Réalisé.**
- Démarrage du programme subventionné de ravèlement de façades : **Réalisé.** (7 dossiers en cours)
- Déplacement de la croix ancienne en grès : **Réalisé.**

ESPACES VERTS

- Construction d'une plate forme sportive au quartier des

casernes : **Réalisé.**

- Plantation des talus aux ateliers municipaux : **> printemps 2003** (attente subvention).
- Aménagement de massifs sur les talus de la rue des Maquisards : **Réalisé.**
- Plantation de cerisiers à l'emplacement libéré par les ferrailleurs : **Réalisé.**
- Mise en place de jardinières au carrefour du Martinet : **Réalisé.**

SIGNALISATION VERTICALE MOBILIER URBAIN

- Mise en place de poubelles supplémentaires : **En cours > fin hiver.**
- Mise en place de bornes de restriction d'accès : **> Différé.**

INVESTISSEMENTS MATÉRIELS

L'ensemble des nouveaux équipements prévus a été acquis par la commune, à savoir essentiellement :

- 1 machine à tracer les stades,
- 1 tondeuse auto-portée,
- 2 débroussailleuses
- remplacement d'un véhicule utilitaire.

Le budget étant voté en mars 2003, nous devons attendre le prochain numéro d'Offemont Réalités pour vous informer des travaux 2003.

des AIRES de JEUX multisports pour TOUS

La dernière phase d'équipement de la commune en aires de jeux multisports est terminée.

En effet, après le quartier de l'Arsoit, rue Jean Macé, le centre du village rue des Eygras (complexe sportif), c'est au tour du quartier des casernes de bénéficier d'un tel aménagement de qualité.

Ces trois équipements, de conception identique, permettent de pratiquer sur des plates-formes extérieures des activités diverses comme le football, le handball ou le basket-ball, mais laissent également toute liberté d'action aux jeunes utilisateurs dans



un cadre totalement sécurisé. Il est à noter que cette installation aura fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elle bénéficie d'un revêtement de sol spécifique (gazon synthétique) : les activités y sont ainsi



pratiquées dans les meilleures conditions de confort sonore pour les riverains proches. C'est grâce à une très bonne concertation entre les services municipaux et les représentants de locataires du quartier que ce projet a pu aboutir à une réalisation faisant l'unanimité. C'est dans le même esprit qu'ont été complétées les structures de jeux pour enfants existantes avec, entre autres, une table de ping pong d'extérieur.

Coopération exemplaire avec les Anciens COMBATTANTS pour le NOUVEAU MONUMENT aux Morts



E. Debraize

Nous savons ce que nous leur devons. Car s'ils sont morts pour la France, selon la formule consacrée, ils sont d'abord morts pour nous, pour que nous puissions aujourd'hui vivre, naturellement, dans un pays où l'exercice des libertés fondamentales nous est garanti.

Nouveau Monument aux Morts



E. Debraize

Honneur donc aux anciens combattants, à tous les anciens combattants : ceux qui, domiciliés dans la commune, sont morts dans les tranchées de 14-18, ont disparu dans les camps de 39-45. Mais aussi honneur aux Commandos, dont de nombreux hommes, venus du Maghreb, sont tombés dans les bois de l'Arsot et dans le canal du Martinet.

Désormais le nom de chacun est écrit sur le nouveau monument et notre mémoire les fait revivre à chaque appel des morts.

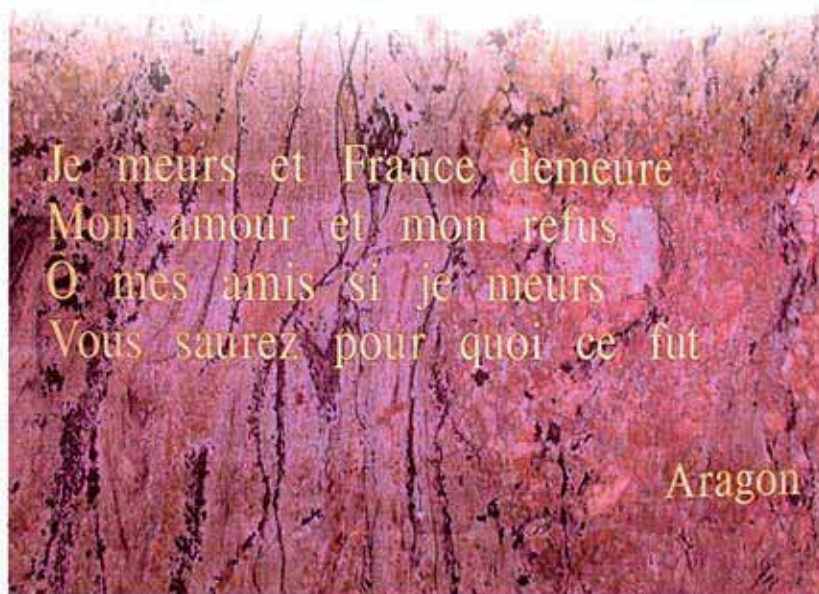
Le choix de la nouvelle implantation permet d'interrompre la circulation pendant les céré-

monies et de redonner, à ces instants, un sens en favorisant le silence et le recueillement nécessaires.

Ce projet s'est concrétisé au terme d'une coopération exemplaire avec les anciens combattants d'Offemont. Choix de l'emplacement, du matériau (un granit brésilien), du sens du monument (un mur), du fleurissement, de l'inscription portée sur le granit, tout a été décidé en com-

mun entre élus et anciens combattants.

Et désormais, en se promenant, chacun peut mesurer l'étendue de sa dette, et se souvenir que les libertés qui nous paraissent si naturelles, ont cela d'extraordinaire et de terrible, qu'elles ont été payées de la vie d'hommes et de femmes courageux et généreux, et de la terrible douleur de ceux qui les aimaient.



Je meurs et France demeure
Mon amour et mon refus
O mes amis si je meurs
Vous saurez pour quoi ce fut

Aragon

Un CIMETIÈRE qui MET EN VALEUR le patrimoine de la commune

Le respect des morts fonde une civilisation. Il honore les vivants. Dès 1995, nous avons entrepris la rénovation du cimetière : entretien rigoureux, propreté, relèvement des tombes abandonnées ont été nos premiers gestes.

Depuis deux ans, le cimetière a véritablement changé. Dallage et réfection de l'enrobé des principales allées, création d'un espace ombragé par des cerisiers à fleurs et dédié aux personnes qui se sont faites incinérer, mise en valeur de la croix qui, située en haut du cimetière, passait totalement inaperçue, enfin restauration des plus belles tombes anciennes : trois d'entre elles ont déjà été rénovées. Cette année 2 pierres tombales datant du XIX^e ont été remises en valeur, il s'agit des



stèles de « bonne sœur Eusèbe » et de « curé Roy » situées à droite en montant l'allée principale.

En outre, devant le cimetière, la très belle croix de St Nicolas, St Augustin, St Guérin – les avis divergent – a été mise en lumière.

Elle sera bientôt rejointe par la croix représentant une scène de la nativité – actuellement "cachée" aux Soiras.

A l'intérieur du cimetière, de la vigne vierge (ampélopsis) habillera bientôt les murs.

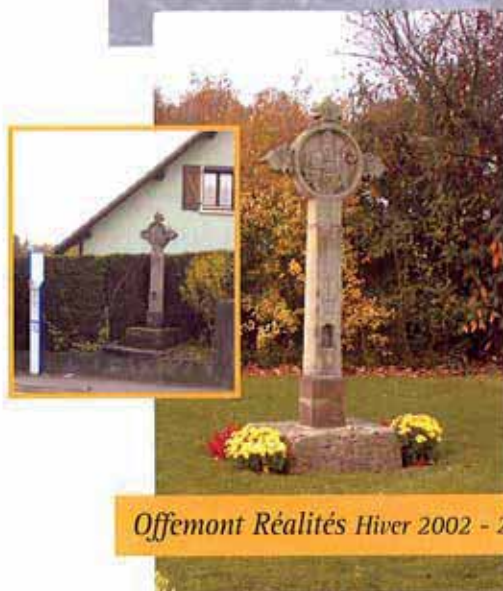
Un espace réservé à la dispersion anonyme des cendres va être créé autour de l'ancien monument aux morts d'Offemont, qui va être déplacé en haut du cimetière.

À terme, la volonté de la commune est d'agrandir le cimetière



dans la forêt, de l'autre côté de la route, et donc de supprimer le mur qui délimite le cimetière, côté route d'Éloie.

Le défi était donc de passer d'un cimetière très minéral, vieillot, à un cimetière aéré, fleuri, agrémenté d'espaces verts, mettant en valeur le patrimoine de la commune. Le pari est déjà gagné.



Un nouvel emplacement marqué d'une croix

La mise en valeur de la croix ancienne (1716) située initialement au niveau du carrefour de la rue A. Briand et de la rue des Eygras est d'abord un acte de préservation de nos monuments mais aussi un acte esthétique. Les richesses du patrimoine d'Offemont méritent d'être vues et bien vues. À l'automne, cette croix a été déplacée au niveau du rond point en bordure du cimetière. Impeccablement nettoyée elle s'intègre parfaitement à cette place qui aurait pu toujours avoir été la sienne.

des RÉSULTATS très ENCOURAGEANTS pour le TUTORAT

Un test d'évaluation portant sur le savoir-lire a été réalisé en juin 2002 dans les différentes communes de Belfort-Nord. Ces résultats révèlent que la classe de CP de l'école élémentaire Jean Macé qui a bénéficié de l'action "tutorat", s'est classée en deuxième position après l'école de Cravanche et avant les autres écoles d'Offemont, Valdoie, Evette...

Ce résultat particulièrement encourageant est le fruit d'une action éducative appelée "tutorat" menée à l'initiative de notre municipalité.

Assurée par les étudiants de



première et deuxième année de Deug de l'université STGI à Belfort, elle se déroule en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 45 à 17 h 30 dans les locaux de l'école élémentaire Jean Macé. Le tutorat est destiné aux élèves de CP qui présentent des capacités de travail mais peu d'encadrement familial.



Il a pour but :

- d'enrayer l'échec scolaire en mettant en place un atelier de soutien scolaire individualisé
- de faire travailler ces élèves et de les suivre jusqu'en 6^e.

Suite au bilan de fin d'année, désormais un quart d'heure supplémentaire est consacré aux élèves pour parler de sujets d'actualités.

Les intervenants ont un rôle d'éducateurs : ils aident les enfants à acquérir l'habitude d'étudier régulièrement, dès la sortie de l'école et dans un climat de confiance.

Les progrès des élèves ont été remarquables en classe tant dans le comportement que dans les résultats. Une action éducative prometteuse à suivre...

Métier : Assistante MATERNELLE

On disait autrefois nourrice, gardienne d'enfant... On parle aujourd'hui d'assistante maternelle.

Pour être assistante maternelle, il vous suffit de remplir les conditions suivantes :

UNE FORMATION EST ASSURÉE
Par le Conseil général du Territoire de Belfort.

L'AGRÈMENT

Une simple demande écrite d'agrément auprès du président du Conseil général, vous serez alors contactée par l'assistante sociale et la puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile (PMI) afin de mettre en œuvre la procédure d'agrément : motivations, enquête sociale... Un formulaire de demande est disponible auprès d'un centre de PMI ou de votre mairie.

UN CONTRAT DE TRAVAIL

Un contrat de travail est établi entre les parents employeurs et l'assistante maternelle (horaires journaliers, dépassements exceptionnels, indemnisation en cas d'absence de l'enfant, congés payés, fournitures et repas).

UN SALAIRE GARANTI

Salaire brut minimum garanti à 2 heures 1/4 de Smic par jour de garde par enfant.





Pour les frais d'entretien de l'enfant, l'employeur verse une indemnité en espèce ou en nature (repas, changes, fournitures diverses). Cette indemnité est indépendante de votre salaire.

UNE COUVERTURE SOCIALE

L'employeur vous déclarera à l'URSSAF, vous bénéficiez d'une couverture sociale en fonction du nombre d'enfants gardés. Pour la retraite du régime général, deux enfants gardés permettent de bénéficier de 4 trimestres de validation dans l'année. Pour la retraite complémentaire IRCEM, il n'y a pas de condition de nombre d'enfants, son montant est proportionnel au salaire réel perçu et au nombre d'années effectuées.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS

Vous pouvez déduire de votre déclaration de revenus jusqu'à 3 heures de Smic par journée de garde et par enfant.

Être assistante maternelle dans le cadre d'un relais, qu'est-ce que cela apporte ?

Le soutien d'une professionnelle, c'est à dire : - compter sur une personne référente, disponible et à l'écoute - disposer d'une information sur le statut, les conditions de travail - travailler en lien avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnelles de la petite enfance - bénéficier d'actions de formation - avoir la possibilité de rencontres et d'ateliers avec les enfants.

Et pour en savoir encore plus n'hésitez pas à contacter :

Conseil général
du Territoire de Belfort
Secrétariat
assistantes maternelles
03.84.90.90.64

Conseil général
du Territoire de Belfort
à Offemont
Point accueil solidarité
Nord Territoire
Centre Jean Moulin 3, rue Renoir
03.84.90.19.25

Conseil général
du Territoire de Belfort
à Offemont
Consultation nourrisson
PMI Édmond Mielliet
03.84.26.04.79

Repas, des AINÉS 2002 :

C'est une lune de M.I.E.L...

...pour nos 145 Aînés qui se sont retrouvés ce vendredi 15 novembre, réunis autour d'une table ronde ; ils ont pu échanger quelques souvenirs et apprécier cette belle vue sur la Miotte. Leurs pensées, étaient : « C'est beau, agréable, rien ne manque, on est gâté, c'est la perfection ! En plus madame le maire va nous offrir une photo souvenir de cette super journée. »

Un couple a même demandé à ses enfants de regarder la télé le soir car ils étaient persuadés

qu'ils allaient « passer sur France 3 car c'est une salle pas comme les autres... »

Oui nos Aînés ont passé une excellente journée. Ils espèrent se retrouver pour un "thé dansant" et nous proposent même leur participation car pour eux, cela évitera la solitude et leur procurera sans aucun doute un moment de bonheur.

Merci à nos amis de l'IME

A noter que le repas des aînés a eu des effets inter générations bénéfiques puisque des enfants de l'institut médico éducatif (IME) et du centre d'aide par le travail (CAT) de Roppe ont assuré la confection des menus. Ils y ont mis tout leur cœur pour réaliser une décoration personnalisée. Pour les remercier, le

CCAS les a reçus, accompagnés de leurs éducateurs, pour une sortie goûter à la MIEL très appréciée.





Échos

RENTÉE SCOLAIRE 2002



Ça roule pour la rentrée à l'école maternelle

Roulez, roulez petit train, roulez... La rentrée des classes s'est déroulée dans une ambiance sereine. Les enfants déjà bien disciplinés retrouvaient ou découvraient leurs classes rutilantes et remarquablement rangées.

Les employés municipaux avaient œuvré énergiquement pendant toutes les vacances pour permettre à tous ces petits écoliers de bien démarrer l'année.

FÊTE du quartier de L'ARSOT



Le 26 Mai 2002 fut un jour tout particulier pour le quartier Arsot /

Ganghoffer.

En effet, c'est par ce beau dimanche ensoleillé que fut organisée par le comité des



fêtes de la CLÉ la première fête du quartier. Après une matinée consacrée à l'installation des différents stands, la fête commença dès 14 h 00. Au début de l'après-midi, le public, principalement composé des mamans et de leurs enfants, s'en donna à cœur joie aux stands de jeux, et les enfants participèrent au concours de maquillage récompensant l'enfant le mieux maquillé. C'est vers le milieu de l'après midi que le pic de fréquentation fut atteint, le public en nombre, venant parfois de Belfort, déambulant sur le stade, vaquant d'un stand à l'autre, profita pleinement des activités proposées. Les animations se déroulant sur la scène furent notamment très appréciées. Ainsi le public put découvrir, entre autres, les chorégraphies des danseurs de hip-hop, ainsi que des groupes musicaux, notamment le jeune chanteur Hakim qui mit une bonne ambiance en interprétant un répertoire dans un style plutôt oriental : rai, chaoui... La journée se déroula bien, et fut une formidable occasion de réunir tous les habitants du quartier dans une ambiance festive et familiale.



MARCHE du CANTON 2002

Près de 450 marcheurs pour la marche du canton 2002

Le soleil était présent ce 15 septembre entre amis ou en famille pour tout ceux qui aiment marcher ensemble. La marche du canton 2002 nous entraînait à la découverte de sentiers variés pour deux boucles au choix de 8 ou 14 km accessibles à petits et grands.

Idéale pour s'immerger dans notre patrimoine local, la promenade alternait chemins ombragés et clairières encore vertes. Le petit passage sur la crête de la Miotte offrait un panorama superbe sur la ville d'Offemont. L'organisation irréprochable de la marche du canton est aussi l'occasion d'une collaboration intercommunale exemplaire. Les bénévoles ont clôturé cette journée comme il se doit. Rendez-vous est pris pour 2003, ce sera le 14 septembre.



Offemont

Urbanisme / Droit des Sols

**CONSTRUCTION
NEUVE
et
de
MODIFICATION
de
L'EXISTANT**

Documents et autorisations nécessaires

Le Guide

Mairie d'Offemont
96, rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 01 49
contact@mairie-offemont.fr



TYPE DE DEMANDE	UTILISATION DE LA DEMANDE	À FOURNIR		
		PLAN DE SITUATION <small>voir schémas P.4</small>	PLAN DE MASSE <small>voir schémas P.4</small>	PLAN DES FAÇADES ET VOLET PAYSAGER <small>voir schémas P.4</small>
Demande d'alignement ou d'autorisation de voirie		✓	✓	
Demande de certificat d'urbanisme	TYPE A • Demande d'informations générales sur le terrain	✓	✓	
	TYPE B • Demande de faisabilité en vue de réaliser une opération déterminée	✓	✓	
Demande de permis de construire	Construction à usage d'habitation ou non, même dépourvue de fondations	✓	✓	✓
Demande de permis de construire modificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications apportées au contenu d'un permis de construire antérieurement délivré • Modifications apportées à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction 			
Renseignements d'urbanisme	Mutation d'un immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état	✓	✓	
Déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou Déclaration de clôture	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications de toiture, vitrines, devantures, ouvertures de fenêtre(s) • Poteaux ou pylônes de plus de 12 mètres de hauteur, murs de plus de 2 mètres de hauteur • Piscines non couvertes • Adjonction d'une construction d'une superficie ne dépassant pas 20 m² de SHOB et prévues sur un terrain supportant déjà un bâtiment • Les habitations légères de loisirs (constructions sans fondations, démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire, et implantées exclusivement dans un cadre collectif) de moins de 35 m² • Les clôtures 	✓	✓	✓
Demande de permis de démolir	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les secteurs sauvegardés et les périmètres de restauration immobilière • Dans les zones auxquelles s'appliquent les dispositions de la loi de 1913 sur les monuments historiques et de la loi de 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites • Dans les zones délimitées par un PLU* rendu public ou approuvé • Pour les immeubles ou parties d'immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques 	✓	✓	

*Plan Local d'Urbanisme (ex POS)

**AUTRES DOCUMENTS NÉCESSAIRES****NOMBRE****D'EX.
À FOURNIR**

néant

1

néant

4

Nature et affectation de la future construction et des surfaces hors œuvre

4

Dans le cas d'un changement d'affectation de bâtiment existant ou dans le cas de travaux portant sur un bâtiment existant et ne modifiant pas l'aspect extérieur de ce bâtiment, fournir le plan des travaux et la superficie de plancher concernée en SHOB et SHON.
Certains cas particuliers nécessitent un complément de pièces

4

Plans et documents graphiques cotés mettant en évidence les objets de la modification - *Toutes ces pièces devront porter le cachet et la signature de l'auteur du projet et du demandeur*

En cas de dépassement du plafond légal de densité, joindre aussi :

- ① la déclaration de la valeur au m² du terrain "nu et libre"
- ② des extraits de la matrice cadastrale et du plan cadastral du terrain

4

néant

4

S'il s'agit d'une clôture, joindre un croquis de la clôture projetée

4

Des documents photographiques faisant apparaître les conditions d'insertion dans les lieux environnants

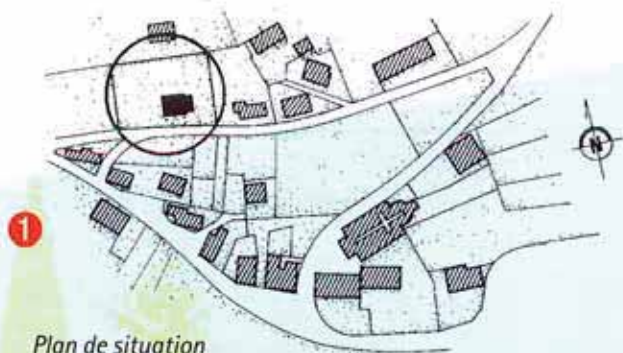
En cas de démolition suite à une expropriation pour cause d'utilité publique, joindre la déclaration d'utilité publique

Si le demandeur n'est pas propriétaire, joindre le mandat du propriétaire ou le titre habilitant le demandeur à exécuter les travaux de démolition

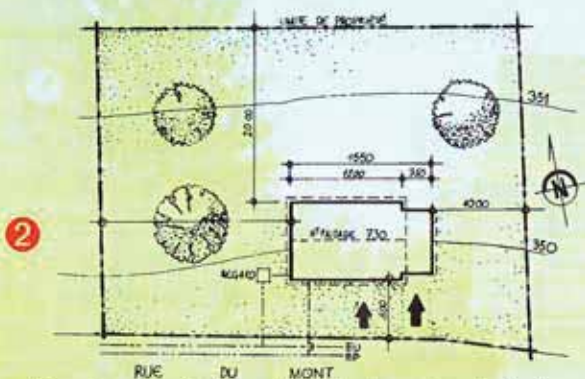
4

Documents graphiques fondamentaux...

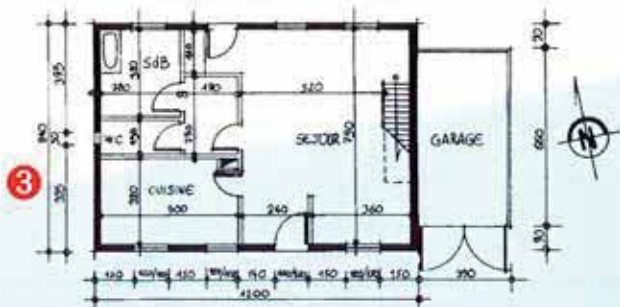
Avant de déposer en mairie votre demande de permis de construire (le formulaire PC 157),
PENSEZ À JOINDRE LES 5 PIÈCES CI-DESSOUS.



1
Plan de situation
(Indiquer l'angle de vue des photos)



2
Plan de masse (Indiquer l'angle de vue des photos)



3
Vues en plan cotées



4
Plan des façades



5
Vues en coupe cotées

Le volet paysager obligatoire lors de la demande depuis 1994

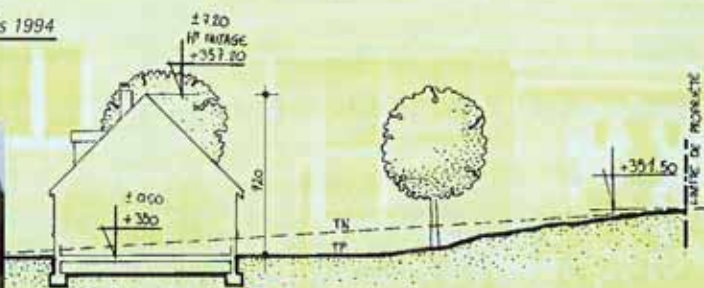
IL COMPORTE AU MOINS 3 PIÈCES.



2
Photo du site de loin



3
Photo du site de près



1
Coupe transversale avec relief
du terrain et implantation du projet

ATTENTION ! 2 AUTRES PIÈCES SONT À PRODUIRE en fonction de la situation et de l'ampleur du projet. Informez-vous auprès du secteur d'instruction DDE Tél. 03 84 58 86 86 :

1 • UNE NOTICE EXPLICATIVE

- permettant d'apprécier l'impact visuel du projet qui devra
 - décrire l'ENVIRONNEMENT bâti ou non bâti (notamment en matière de couleurs, matériaux et végétation)
 - exposer les dispositions prévues pour assurer l'INSERTION du projet dans le site.

2 • UN OU DEUX DOCUMENTS GRAPHIQUES

(perspective ou élévation du projet)





Histoire d'un PASSEPORT éco-CITOYEN

Le passeport éco-citoyen est un document réalisé sous forme d'un livret destiné aux élèves des trois écoles élémentaires d'Offemont.

Il a pour objectif de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement par différents thèmes abordés : respect d'autrui, eau, environnement forestier, déchets, et sensibilisation aux animaux. Pour le compléter, les élèves peuvent se faire aider de leur entourage (enseignants, parents, frères ou sœurs).

Ce passeport éco-citoyen est également l'occasion de participer à des manifestations spécifiques : visite du pavillon des sciences à Montbéliard,

de la SPA à Belfort... ou de réception d'employés de la CAB pour apprendre à trier les déchets.

Après avoir fait prendre conscience aux élèves des conséquences de leur comportement par rapport à l'environnement, un questionnaire ludique a été établi pour tester leurs connaissances.

Les élèves de l'école Jean Macé pourront mettre leur savoir en pratique en fabriquant des pancartes aux entrées d'Offemont pour une campagne de sensibilisation à la propreté. Une rencontre est prévue en juin 2003 rassemblant les trois écoles pour participer à un grand

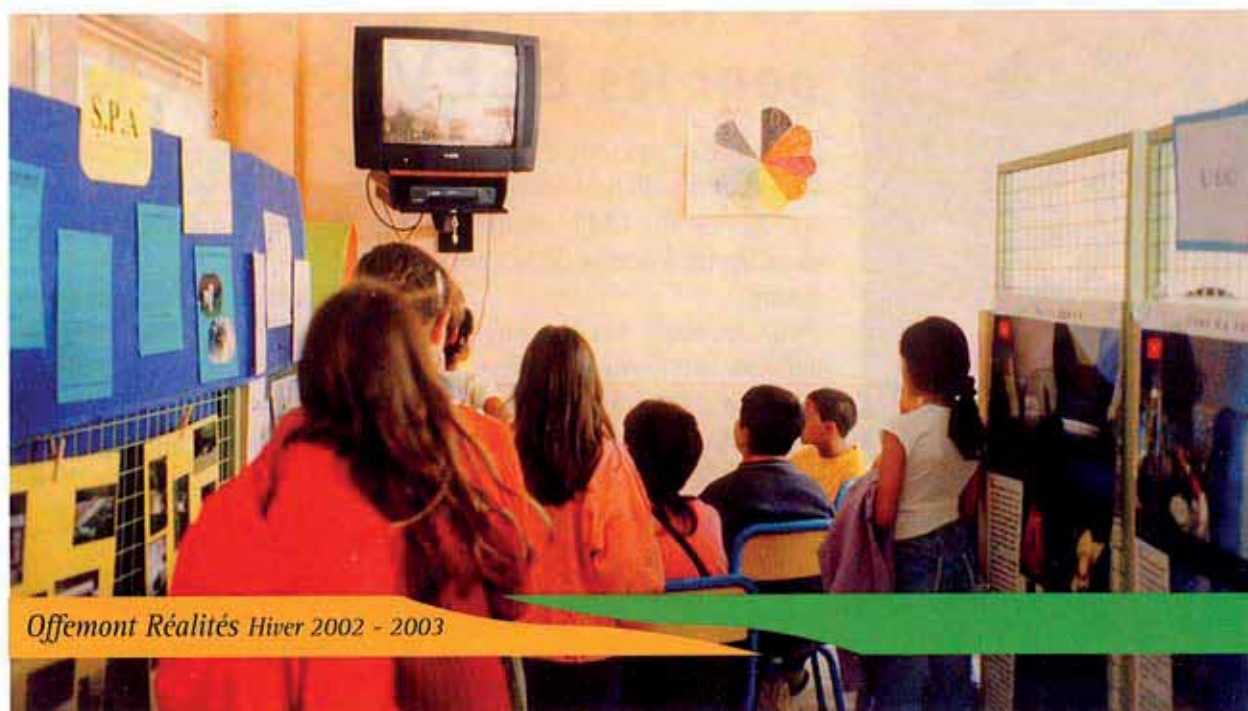


jeu de l'oie. C'est à cette occasion que le diplôme éco-citoyen leur sera attribué.

Ce passeport a pu être réalisé grâce au concours de nombreux partenaires : la CLÉ d'Offemont, les écoles d'Offemont (Martinet, Jean Macé, Centre), la CAB, la SPA, l'ONF et la mairie.

Testez vos connaissances, vous aussi, au travers d'un exemple du questionnaire inclus dans le passeport.

Les réponses vous seront données dans le prochain Offemont Réalités.



exemple : Questions sur L'EAU

1. Observez ce qui se passe lorsque vous mettez ces différents objets dans une bassine d'eau.

Est-ce que les objets flottent ?

- | | | |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | VRAI | FAUX |
| - un bouchon | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - une bille | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - un morceau de papier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

2. Vous avez trois verres d'eau. Dans le premier, vous versez une cuillère d'huile, dans le second une cuillère de vinaigre, dans le troisième du sirop.

- | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | VRAI | FAUX |
| - l'huile se mélange-t-elle à l'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- le vinaigre se mélange-t-il à l'eau ?

- le sirop se mélange-t-il à l'eau ?

3. L'eau est-elle une ressource pour vivre ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| VRAI | FAUX |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

4. L'eau est-elle une énergie renouvelable ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| VRAI | FAUX |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

5. L'eau peut-elle être solide ou liquide ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| VRAI | FAUX |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6. Une eau polluée peut-elle nous rendre malade ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| VRAI | FAUX |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

7. L'eau non potable peut-elle être bue ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| VRAI | FAUX |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

8. Quelle est la consommation d'eau lorsqu'on prend une douche ?

- | | |
|--------------|--------------------------|
| - 20 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 60 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 100 litres | <input type="checkbox"/> |

9. Quelle est la consommation d'eau lorsqu'on prend un bain ?

- | | |
|--------------|--------------------------|
| - 100 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 180 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 300 litres | <input type="checkbox"/> |

10. Quelle est la consommation d'eau lorsqu'on fait la vaisselle avec le lave-vaisselle ?

- | | |
|-------------|--------------------------|
| - 10 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 30 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 50 litres | <input type="checkbox"/> |

11. Quelle est la consommation d'eau lorsqu'on lave sa voiture au tuyau d'arrosage ?

- | | |
|--------------|--------------------------|
| - 100 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 200 litres | <input type="checkbox"/> |
| - 300 litres | <input type="checkbox"/> |



CADEAU ÉDUCATIF pour les ÉLÈVES de CM1

Les années passent et la distribution des dictionnaires pour les élèves de CM1 continue dans les trois écoles de la commune.

Pour recevoir cette nouvelle version du Larousse 2003, il suffisait de trouver les bonnes définitions de mots écrits sur le tableau, comme, par exemple, celle du mot "poubelle":

- est-ce un récipient où l'on

- jette des ordures ménagères ?
- est-ce le nom d'un préfet de la Seine qui en a imposé l'usage ?

Il fallait bien sûr répondre que les deux définitions étaient exactes et les sceptiques pouvaient vérifier sans tarder dans le fameux dictionnaire...

Chaque élève est reparti très fier de ce cadeau éducatif.

Halloween 2002

Le mauvais temps a accordé le répit d'un samedi ensoleillé pour la fête d'Halloween.

Environ 400 personnes ont participé au défilé qui s'est élancé du rond point

en direction de la MIEL par la piste cyclable.

Dès le départ, la question était dans toutes les bouches « l'avez vous vu ? ».

La MIEL accueillait sa toute première foule pour un spectacle théâtral donné depuis le balcon. Après une collation offerte à tous, les spectateurs ont pris place face à l'entrée principale.

L'équipe d'animation, décors et costumes à l'appui, a procédé, au travers d'un scénario original créé pour l'occasion : "le Tribunal fou", au jugement de celui que tout le monde cherchait : « mais qui était donc le coupable des méfaits commis au rond point depuis des années ? »

C'était "l'oreille", bien sûr, qui a finalement été découverte et... brûlée séance tenante.



Animatois

Plus de 1000 VISITEURS pour le SALESUCRÉ 2002



Organisé pour la première fois à la MIEL, le salon Salésucré 2002, a offert à ses nombreux visiteurs des décors de fête alliant subtilement le plaisir des yeux à celui du goût. Les huit tables spécialement décorées évoquaient les événements de l'année. Démonstration était faite que bien décorer une table n'est pas une question de coût

si on utilise astucieusement les objets courants en les détournant de leur utilité première. Comme si elles étaient prêtes pour un grand festin, les longues tables du Salésucré étaient délicieusement garnies. Animés par le plaisir de partager leur savoir faire, les généreux bénévoles, souvent Offemontois, ont dévoilé leurs secrets culinaires de 10 h 00 à 18 h 00 sans interruption. Fournis parfois par les commerçants locaux, la palette de gourmandises



était impressionnante. Miches surprise et flammenküche, côtoyaient les pâtisseries méditerranéennes incitant les papilles des gourmands à passer du salé... au sucré.



Photos : E. Debraize



Le TRAITEMENT des ORDURES Quelle aventure !



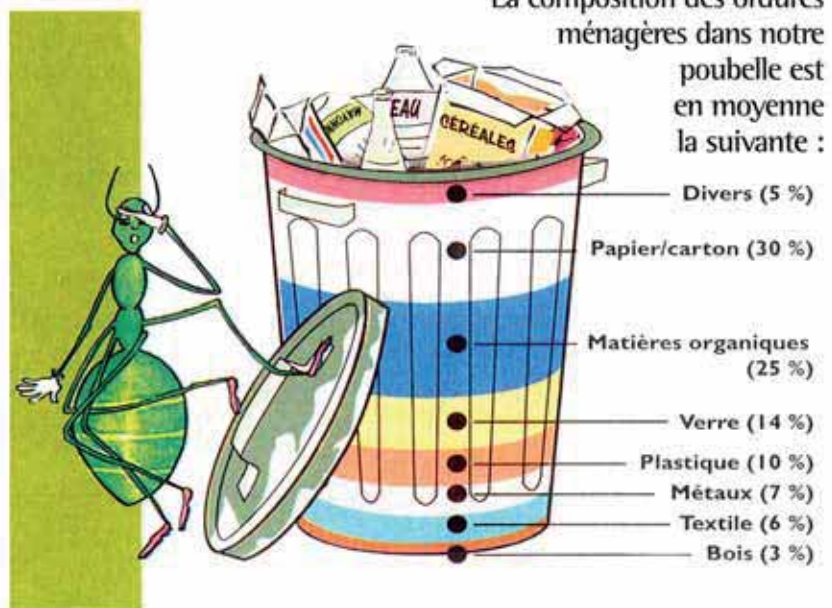
Deux fois par semaine, un miracle se produit : ce que nous déposons devant notre porte disparaît de notre vue. Quand des monstres nous encombrant, un simple coup de fil et ces monstres sont enlevés...

Pour qu'un tel phénomène se produise, une organisation fort complexe doit être mise en place. C'est ce que va essayer de vous décrire cet article, basé sur un rapport émis par la préfecture du Territoire de Belfort en septembre 2001.

Quantité de déchets produite

D'abord quelques chiffres sur la quantité de déchets, qu'en quelque sorte nous produisons. Chaque personne du Territoire de Belfort a « produit » en 2000 environ 439 kg de déchet. Cette quantité était de 427,5 kg en 1998 et se répartissait de la façon suivante :

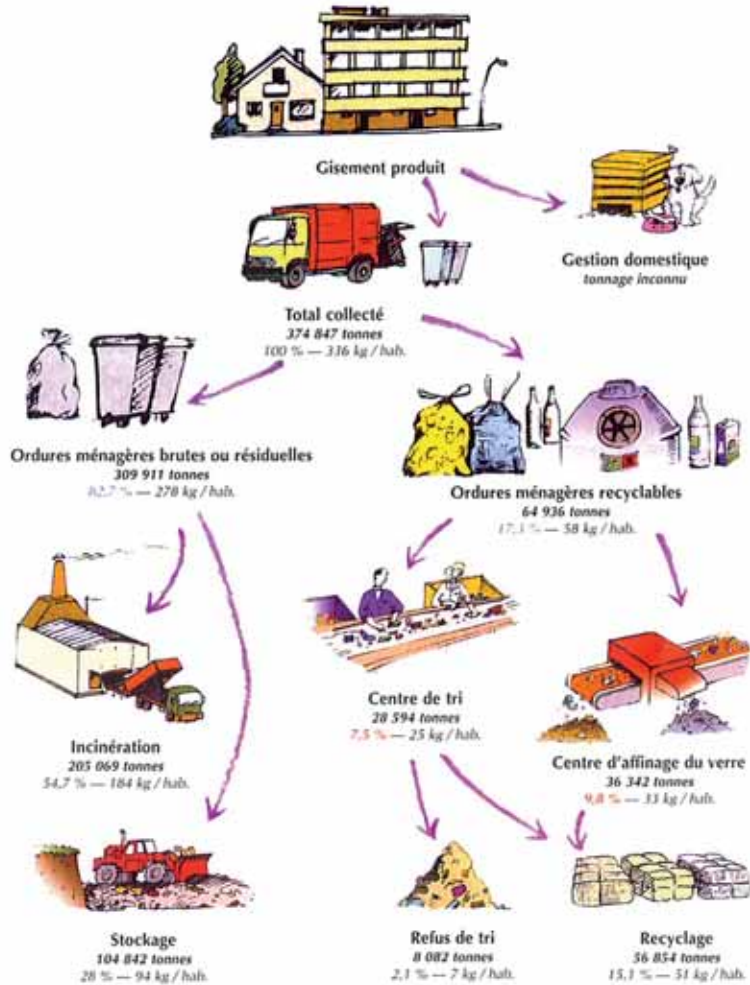
TYPE	Poids par habitant par an en 1998 (kg/an/habitant)
Ordures ménagères	331
Déchets encombrants "monstres"	35
Déchets valorisés issus du tri sélectif :	
Verre	27
Ferraille	14
Gravats	11
Papiers et Cartons	6
Déchets verts	2
Plastique	1
Huile moteur	0,5
Total	427,5



Les services municipaux et les entreprises de ramassage et de traitement des déchets ménagers implantées sur le Territoire de Belfort, ramassent les déchets d'une population de 162 324 habitants, soit un peu plus que la population du département (143 000 ha). En 2000, 71 960 tonnes de déchets ont été traitées.

En prenant une masse volumique de 500 kg/m³, ce poids de déchets représente un volume correspondant à une épaisseur de 4 m répartie sur 36 ha. La masse de déchets ramassés a augmenté de 50% entre 92 et 2000 alors que la quantité par habitant et par an a augmenté de 26%. La différence provient de l'augmentation de la population concernée par la collecte.

À ces déchets dits « ménagers » s'ajoutent les déchets industriels récapitulés dans le tableau suivant :



TYPE DE DÉCHETS	QUANTITÉ ANNUELLE (tonne/an)	QUANTITÉ RAME- NÉE AU NOMBRE D'HABITANT (kg/an/ha) (base 140000 ha)
Activités de soins sans risque infectieux	1000	7
Activités de soin à risque infectieux	150	1
Matières de vidange	3000	21
Activité industrielle ou artisanale sans risque toxique (fraction non valorisée)	26100	183
Bâtiment travaux publics	250000	1748

Traitement des déchets

Le traitement des ordures ménagères permet de réduire de 2/3 la quantité des déchets à stocker. Il s'effectue selon le schéma ci-dessus (Quantités globales issues des données statistiques de la Franche-Comté)

Les déchets provenant du Territoire de Belfort sont traités par :

- L'usine d'incinération des ordures ménagères de Bourogne, mise en service début 2002,
- 9 centres de stockage dont les plus importants se situent à Cubry (25), Courcelles Ferrière (25) et Vaire-Puset (70). Beaucoup de centres de stockage vont fermer en 2002. Des autorisations d'ouverture ont été demandées pour les sites de

Favemey (70) et Morvillars (90). L'usine d'incinération de Bourogne n'absorbe qu'une partie des déchets qui ne pourront plus être stockés dans les sites devant être fermés. Un centre de stockage dit "de classe 2" devra rapidement être ouvert pour assurer une gestion complète des déchets provenant du Territoire de Belfort.

Il existe aussi dans beaucoup de villages, des décharges dites "brutes" exploitées par les muni-cipalités ou laissées par elles à la disposition des administrés.

Il est nécessaire de résorber ces décharges car :

- Elles génèrent des nuisances plus ou moins importantes.
- Leur exploitation est illégale suite à la circulaire du 20 février



1989 et freine le développement des outils respectueux de la réglementation.

- Leurs nuisances entachent la filière « stockage » d'une image négative alors que les filières respectant la réglementation protègent mieux l'environnement. Fin 2001, 11 décharges de ce type subsistaient encore dont une à Offemont, réservée aux services municipaux et qui a été fermée en 2002.

Parmi tous les sites de stockages existants sur le territoire (ouverts ou fermés), 19 sont considérés à risque global fort et doivent faire l'objet d'une étude avant de proposer les travaux à réaliser. 40 sites sont classés en risque global moyen (étude plus légère à réaliser) et 63 à risque global faible.

PERSPECTIVES

La diminution de la quantité de déchets devant être stockés nécessite, soit une réduction de la quantité produite, soit un recyclage plus important des déchets produits.

29% des déchets sont recyclés alors que la circulaire ministérielle du 28 avril 98 demande qu'à terme 50 % des déchets soient recyclés. Des mesures devront donc être mises en œuvre pour y remédier.

Le recyclage des déchets ne peut se faire facilement que s'il y a, à la source, un tri. C'est donc dans ce sens que des mesures pourraient être mises en place.

En prenant comme base la composition moyenne des ordures ménagères, la quantité de produits pouvant être recyclés pourrait être celle du tableau ci-dessus.

	QUANTITÉ MISE DANS LES POUBELLES Kg/ha/an Base 1998	QUANTITÉ RÉCOLTÉE EN TRI SÉLECTIF DANS LE TERRITOIRE Kg/ha/an Base 1998	QUANTITÉ RÉCOLTÉE EN TRI SÉLECTIF À OFFEMONT Kg/ha/an 2000	QUANTITÉ RÉCOLTÉE EN TRI SÉLECTIF À OFFEMONT Kg/ha/an les 3 premiers trimestres 2002	POTENTIEL ESTIMÉ DE TRI SÉLECTIF Kg/ha/an
Papier carton	99	6	15	19	91
Verre	46	27	24	24	47
Plastique	33	1	1,5	1,6	40
Total	179	34	41	44,6	178

Un effort important peut donc être réalisé au niveau des collectes sélectives (déchetteries et points d'apport volontaires) dont la quantité annuelle de déchets collectés pourrait passer de 8000 à 13000 tonnes (passage de 55 à 90 kg par habitant et par an). Une quantité de 180 et même de 215 kg par an et par habitant pourrait être envisagée. Parmi les actions qui pourraient faire augmenter la quantité des déchets triés, donc facilement recyclables, on peut citer :

- La collecte au porte-à-porte ou la densification des points d'apport volontaire.
- L'augmentation du nombre de déchetteries ainsi que leur capacité à accueillir un plus grand nombre de types de déchets, en particulier les déchets toxiques des ménages.
- Le compostage des déchets verts par la mise en service de compostières au niveau départemental ou la vente à prix réduit de composteurs individuels.
- Des centres de tri pour les déchets industriels non toxiques. Enfin une réduction de la quantité de déchets produits peut être envisagée. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de biens et de produits recyclables ou réutilisables, moins toxiques et moins générateurs de déchets d'emballage. C'est à la fois un choix indi-

viduel (manifestation de la demande) et un choix de société.

Une action à la portée de tous : le renforcement de la collecte sélective

Sans attendre la mise en place de toutes ces installations, il est de la responsabilité de chacun d'augmenter sa propre quantité de déchets triés et déposés dans les containers existants.

Tout effort réalisé ne pourra que diminuer la taxe sur les ordures ménagères et évitera de saturer les centres de stockage.

À Offemont, il existe 6 points de ramassage sélectif complet (papier, verre, plastique) situés respectivement :

rue Renoir, rue Miellet, au parking de la poste, rue Jean Moulin, rue des Maquisards, rue sous la Miotte.

3 points complémentaires de collecte du verre situés :

sur le parking du supermarché Coccinelle, route d'Éloie près du cimetière, à côté du container à déchets verts et sur le parking rue du Ballon.

1 point de collecte des huiles usagées situé route d'Éloie près du cimetière, à côté du conteneur à déchets verts. Un effort particulier pourrait être fait pour le tri sélectif du papier qui pose moins de problèmes que le tri des plastiques.

Quelques règles :

Pour les journaux, enlever les emballages plastiques. Ne sont pas récupérés, les emballages salis au contact des aliments ou d'autres produits. Pour les plastiques, seules les bouteilles n'ayant pas contenu des produits gras (huile végétale) ou toxique, peuvent être récupérées.

Le recyclage permet aussi d'économiser des matières premières et de l'énergie. Le tableau ci-contre

force la réflexion. Enfin, une réduction de la quantité de déchets produit peut être tout à fait envisagée. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de biens et de

produits recyclables ou réutilisables, moins toxiques et moins générateurs de déchets d'emballage. C'est à la fois un choix individuel et un choix de société.

UNE TONNE DE	ECONOMIE EN MATIÈRE PREMIÈRE	ECONOMIE EN ÉNERGIE - CONSOMMATION DE 4 PERSONNES PENDANT :
Bouteilles plastique	700kg de pétrole	un an
Papier/carton	4 tonnes de bois 23 m ³ d'eau	un mois
Verre	660 kg de silice 1 m ³ d'eau	2 semaines

Succès pour la **BENNE** à déchets verts

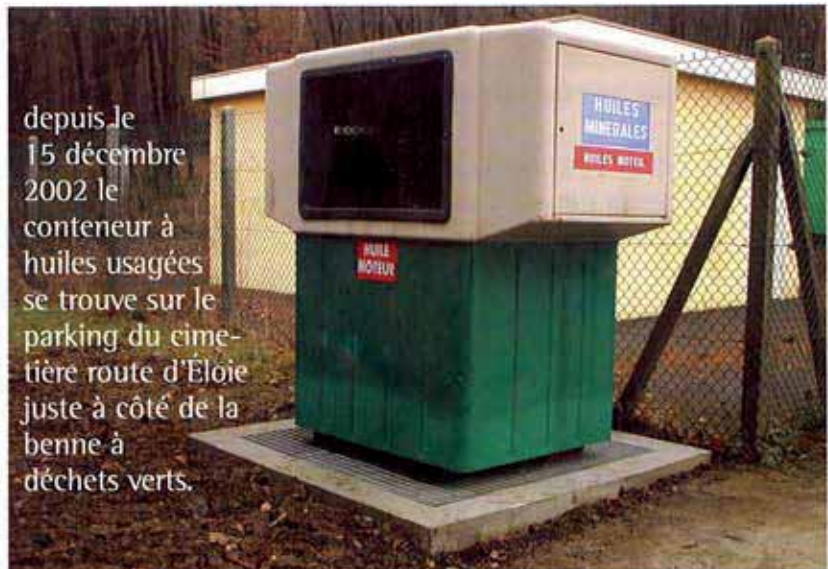


CHERCHEZ L'ERREUR !...

Déplacement du **CONTENEUR** de récupération d'huile



depuis le 15 décembre 2002 le conteneur à huiles usagées se trouve sur le parking du cimetière route d'Éloie juste à côté de la benne à déchets verts.





OFFEMONT : La Commune aux mille FLEURS

Aujourd'hui pour le bonheur de tous, les fleurs s'affichent de plus en plus aux regards des passants et des habitants d'Offemont. Elles apparaissent aux fenêtres et aux balcons, elles descendent dans la rue et s'épanouissent sur les trottoirs et massifs.

Le jury communal a effectué son passage au cours de la première semaine du mois d'août pour établir le palmarès des maisons, fenêtres, balcons, et établissements fleuris.

Voici le résultat du concours communal et de celui de l'Office HLM.

Concours communal 2002

Pavillons :

M. BONNET Roger,

80 rue Aristide Briand

M. BOILLETOT Alain,

2 voie Saturne

M. BRACONNIER Jean,

10 voie Saturne

M. FERRY André,

3 rue Romaine

M. MERMET Michel,

3 rue des Cerisiers

M^{me} MERMET Denise,

5 rue Paul Cézanne

Balcons ou Fenêtres :

M^{me} DORNE Chantal,

20 rue Edmond Miellet

M. KHENNAOUI Mohammed,

32 rue Edmond Miellet

M^{me} KOLOMYTZEFF Marie-Odile,

35 Les Près de l'Étang

M. MONTCHABLON Michel,

4F rue Aristide Briand

M^{me} ZUSATZ Thérèse,

19 rue Edmond Miellet

M^{me} BOUDJADJA,

21 rue Edmond Miellet

Industries et Commerces :

Le restaurant le Sabot d'Annie,

rue Aristide Briand

Concours OPDHLM 2002

Pavillons :

M. BRACONNIER,

10 voie Saturne

M^{me} KOLOMYTZEFF

35 Près de l'Étang

M^{me} LAHMADI Aïssa

34 rue des Commandos d'Afrique

M. FERRY André 3 rue Romaine

M^{me} MERMET Denise

5 rue Paul Cézanne

M^{me} SOLER Astrid 6 voie Junon

Balcons ou Fenêtres :

M^{me} BOUDJAJA 21 rue Miellet

M^{me} DORNE 20 rue Miellet

M. DOULET 1 rue Debrot

Abords d'Immeubles :

M. MODESTE Paul

4 voie Cybèle

Félicitations à tous les lauréats, sans oublier nos employés communaux chargés du fleurissement. Merci à toutes et à tous. Continuez et faites d'Offemont une ville fleurie où il fait bon se promener.



LES SERVICES DE LA MAIRIE VOLET 1

les services ADMINISTRATIFS

Les services de la mairie

Les Offemontoises et Offemontois connaissent sans doute les visages des personnes composant le service administratif de la mairie, mais peut-être pas les tâches qu'elles sont appelées à accomplir dans leur travail au quotidien.

Hélène BEY :
directeur
général des
services

Hélène instruit les dossiers traités par le maire et l'équipe municipale.

Elle est chargée de l'exécution des décisions prises sous l'autorité du maire et de la liaison entre l'administration communale et les différents services publics (État, collectivités locales...).

Nassima BOULEDJUIDJA :

Remplace Nathalie Haegelen qui prend soin de sa petite Julia. Nassima vient en appui des adjoints pour



le suivi des dossiers dont ils ont la charge (affaires scolaires, animation, communication...).

Elle fait également partie de la commission communication pour laquelle elle recueille l'information destinée à Offemont Réalités (rédaction et saisie de documents, recherche d'informations...). Elle assure le suivi du calendrier des événements de la commune qui est communiqué aux journalistes. Elle confectionne une revue de presse à partir des articles publiés dans la presse locale.

À chaque conseil municipal, Nassima rédige le compte rendu ; puis chaque trimestre, elle élabore le recueil des actes administratifs pour les abonnés. Elle planifie les différentes formations pour les élus et le personnel.

Elle prépare les élections avec Marie-Paule (préparation des bureaux de vote, préparation des feuilles de dépouillement et rédaction des procès-verbaux). Elle seconde le service comptabilité (saisie des factures, des bulletins de payes...).



Alida GALMICHE :

Au secrétariat depuis 25 ans. Alida assure le traitement de l'ensemble des opérations comptables

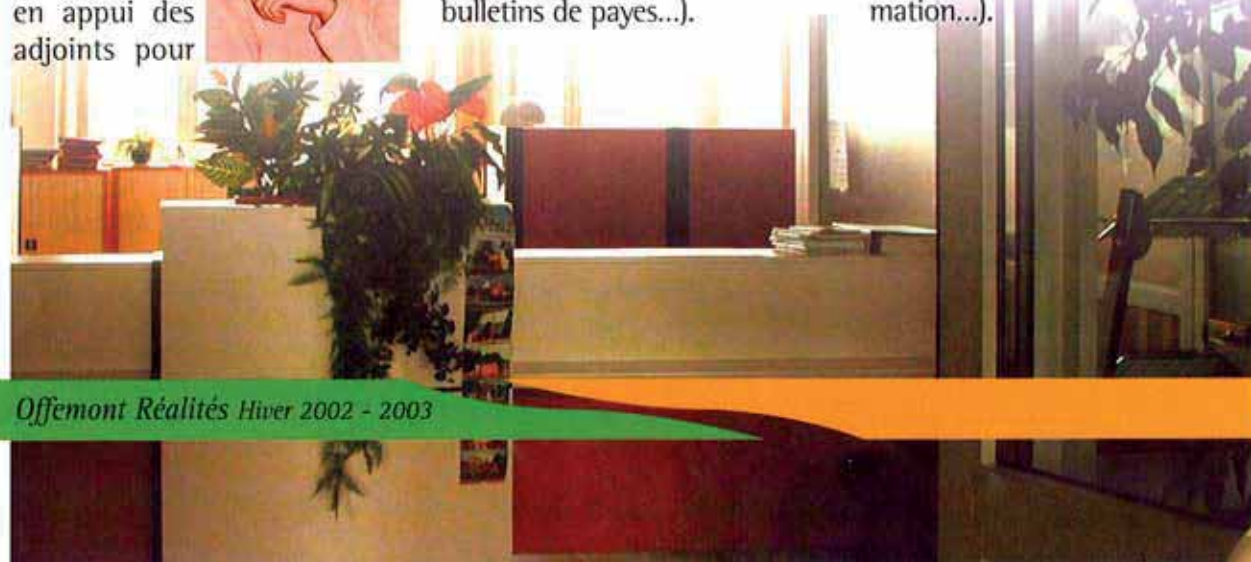
de la commune : préparation budgétaire selon les recommandations du maire, comptabilité journalière, suivi des factures, des recettes et des emprunts.

Elle s'occupe de la facturation du service périscolaire (garderie, études surveillées, restauration scolaire) et également des factures diverses (eau, ordures ménagères, téléphone).

Alida tient l'actif de la commune (immobilisations...) et gère les sinistres auprès de la compagnie d'assurance.

Elle est régisseur des recettes pour la location de la Maison Intercommunale de l'Enfance et des Loisirs (MIEL).

Elle est chargée également du suivi des dossiers du personnel de la mairie (congrés, payes, formation...).





Marie-Paule MOLINA.BEL :

32 ans de service (a travaillé sous la responsabilité de 3 maires différents : M. Chateaudon – M. Tritter – M^{me} Bouvier), Marie-Paule assume l'ensemble des tâches dévolues à l'état civil : mariages, décès, reconnaissances, rédaction de les actes, exécution des tables annuelles et décennales (il s'agit du récapitulatif des actes de l'année et des 10 dernières années).

Elle effectue la saisie informatique de tout le secrétariat de madame le maire et des adjoints. Il s'agit en l'occurrence des lettres, des convocations, des invitations, des délibérations du conseil municipal et du centre communal d'action sociale, des arrêtés du maire...

Elle suit les concessions du cimetière : gestion des démarches pour l'achat des tombes et des renouvellements des concessions existantes.

Marie-Paule s'occupe également de la mise à jour des listes électorales pour l'ensemble des élections : politiques, prud'homales, baux ruraux, chambre des métiers. Dans ce cadre, elle assure les nouvelles inscriptions



et les radiations de certains électeurs ne vivant plus sur la commune ou qui sont décédés.

Josiane BOUERY :

12 ans de service. C'est le « sourire » de la mairie. Elle assure principalement l'accueil du public sur place (cartes d'identité, passeports, certificats d'hébergement...) mais aussi l'accueil téléphonique.

Josiane gère également l'agenda de madame le maire, le secrétariat des adjoints et des services techniques. Les questions pratiques relatives à l'Urbanisme font partie de son domaine de compétences (demande de travaux, permis de construire...) et elle assure dans ce cadre la saisie informatique des courriers du responsable technique.

Elle pilote le parc informatique de la Mairie au travers d'une mission d'interlocutrice unique vis à vis du SIAGEP qui en assure le support.

Elle coordonne les dossiers avec l'adjoint au CCAS concernant les dossiers du Secours Populaire ainsi que la préparation des listes des repas et des colis des aînés.



Comme vous pouvez le constater au travers de la synthèse ci-dessus, les missions du service administratif de la mairie sont aussi nombreuses que variées. Elles nécessitent des compétences multiples que nos employées assurent dans une parfaite complémentarité.

L'ensemble du personnel est à disposition du public aux heures et jours suivants :

Du lundi au vendredi
de 8 h 00 – 12 h 00
et de 13 h 30 à 18 h 00
Le samedi matin :
de 8 h 30 à 12 h 00



Le prochain Offemont-Réalités sera l'occasion de faire connaissance avec les services techniques.

Photos E. Debraize

L'Amicale PÉTANOQUE Offemontoise À l'honneur

L'Amicale se compose actuellement de 75 joueurs licenciés dont 35 jeunes répartis en trois catégories : juniors, cadets, minimes. Les résultats de l'année 2002 sont très prometteurs concernant la progression des jeunes ainsi que celle des seniors féminines.

En effet, les seniors se sont qualifiés pour les quarts de finale régionales comptant pour la coupe de France des clubs, qui se dérouleront à Chalon-sur-Saône en 2003. Cela représente les 32^e de finale au niveau national (856 clubs pré-qualifiés).

Chez les cadets, les trois championnats départementaux tête-à-tête, doublettes et triplettes ont été remportés par des joueurs du club d'Offemont:

- en tête-à-tête :

Laura MIDEY

- en doublettes :

Laura MIDEY et

Christopher RIETH

- en triplettes :

Laura MIDEY, Mathias VAILLY et Michaël RIETH.

Chez les seniors masculins : Hamadi HAMADI et André HUGAND sont vice-champions en doublette de jeu provençal (ligue de Franche-Comté).

Concernant les seniors féminines, Johanna BOYDENS du club d'Offemont et Ludivine D'ISIDORO de Giromagny sont championnes départementales en doublette, vice-championnes en doublette de la ligue de Franche-Comté et ont participé au 16^e de finale du championnat de France en doublette féminine (voir photo).



Toutes nos félicitations à ces jeunes à qui nous souhaitons une réussite totale pour l'année 2003

Il est à noter que la municipalité a souhaité assurer dans les meilleures conditions possible la continuité des activités de la Pétanque offemontoise. En effet, suite à la création du parking de la MIEL, l'aire de jeu utilisée jusqu'à présent a dû être supprimée. Un terrain provisoire a donc été aménagé rue de l'Étang. Il sera utilisé en attendant la réalisation d'une structure définitive qui sera prise en compte dans le projet d'aménagement des installations sportives communales supplémentaires.

Cette installation demeure bien entendu, comme la précédente, libre d'accès pour toutes les personnes désirant pratiquer ce sport de manière ludique.



MOTS FLÉCHÉS de Claude Augé

Entourerai de petits soins Dans les noms de lieux de M.J. Fontaine : Chemin des...	Qualité d'un pont, monnaie du pouvoir Nourras avec nœuds pour l'écrire	Un jeu sur le boulo-drome Registre du commerce	Action de peindre un mur extérieur Bateau avec le E escamoté	Contrôles des noms, adresses... Négatif et pourtant venu	C'est le sport où Moresmo excelle	Marteau, enclume ou érier ? Fut, avec J.L. Barraut directrice d'un théâtre
À la propriété réapparue Association sportive, culturelle...					Dernières d'aubépines Ils brillent	
		Indice de pellicule Début de giratoire			Dans le nom d'un beignet soufflé ou... religieuse	
Élan au Canada Caractère d'imprimerie penché à droite					Sport motocycliste sur tous terrains	
					Porte de sortie	
De gauche à droite, baie nipponne Elle remplace un organe enlevé en tout ou partie		On le dit au cheval et il tire	Mouvement féministe créé en 1968 Supposition		Plante tactile à fleurs bleues Fusil en compote	Début et fin de Debrot
					Rivière d'Alsace	Paroles, actions qui blessent Un tel cheval n'est point aligné en course
Rien	Joué Signe d'altération en musique		À la mode Élimine le petit lait du caillé		Forci en désordre Idem pour garer	
		Voyelle doublée Marque la joie, la douleur...		Transformateur (Familier) Hurles en désordre		
Ces sites ont fait l'objet de fouilles	Deux voyelles de Cézanne Dans le nom d'une côte ; cûte		Se suivent dans Ganghoffer Cime emmêlée	En rajoute et coordonne Dans le ciel, grande ou petite		Égouttoirs en caves État de l'Arabie
Voyelles de l'Arsnot par la droite Qualité des nouvelles voies urbaines		Atoll français en Polynésie Sûr pas sûr				Fin de scène Autre moi
						Personnel ou début de sentier
Énervés Supports de balles au golf					Obéissants, posés, non turbulents	
		De droite à gauche, cause du tort				Dans le nom d'un roman de V. Eco

Solution P. 40

Détente

OFFEMONT et ses NOMS de LIEUX

L'activité artisanale

Dès le XVII^e siècle, Offemont a connu une vie différente de celle des villages uniquement ruraux. La proximité de Belfort ouvrait des débouchés à sa production agricole, favorisait le commerce et offrait du travail aux artisans qui étaient nombreux sur le territoire communal. La forge, en 1667, employait une quinzaine d'ouvriers métallurgistes. Mais il faut ajouter à ce chiffre les nombreux bûcherons, charbonniers, transporteurs qui approvisionnaient la forge en fonte venant du fourneau de Belfort en bois et qui emportaient sa production. Un certain nombre d'ouvriers était aussi employé à l'entretien des bâtiments, des canaux, des écluses qui permettaient de maintenir la forge en bon état de fonctionnement.

C'est vers 1640 que le Comte de La Suze tente d'introduire la métallurgie dans notre secteur mais cette première tentative sera un échec : on édifie " un fourneau

proche de la ville de Belfort, des forges au dessous de l'étang Doffemont où elles sont encore, mais sy mal comprises et basties " ⁽¹⁾ qu'elles entraîneront la ruine de leurs exploitants. Lorsqu'en 1659 Louis XIV fait une donation, très importante, au cardinal de Mazarin, des terres nouvellement acquises en Alsace (traité de Westphalie), le comté de Belfort et ses installations métallurgiques en font partie. La famille Mazarin gardera ses possessions jusqu'à la révolution et sachant profiter de conditions favorables à la métallurgie, en tirera des revenus notables.

Une forge, pour fonctionner, a besoin de minerai, de bois et d'eau à proximité. Il ne semble pas que l'on ait exploité le minerai de fer sur le territoire d'Offemont, du moins, ne reste-t-il aucune trace de cette activité dans la toponymie. Les communes voisines de Denney, Roppe, Perouse, Bessoncourt et Chèvremont quant à elles produisaient du minerai qui était utilisé à Offemont. Par contre, la forêt de l'Arsoit, située près de la forge et appartenant à la famille Mazarin, permettait largement de l'approvisionner en bois. La Savoureuse et son canal

de dérivation rejoignant l'Etang de La Forge, fournissaient l'énergie nécessaire à l'établissement.



Étang des Forges

L'Etang d'Offemont a pris le nom d'Etang de la Forge lorsque celle-ci s'est installée à proximité. Deux martinets ont été construits sur le canal de dérivation. L'ensemble de ces bâtiments prit le nom de "forges" et notre étang devint l'Etang des Forges.

Les fourneaux de Belfort et Châtenois produisent, à partir du minerai, de la fonte grise, imparfaite contenant des déchets et des scories. Cette fonte est acheminée à la forge d'Offemont pour obtenir du fer. Nous disposons d'une description de la forge de 1672⁽²⁾. Elle

⁽¹⁾ Archives municipales conservées à Colmar, Cote JJ4, folio 251. Voir *La Métallurgie dans le Comté de Belfort, 1659-1790* de Philippe DATTIER, Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation n°72 de 1980.

⁽²⁾ Archives de Monaco, F1004, Inventaire de 1667.

Secteur des Solras

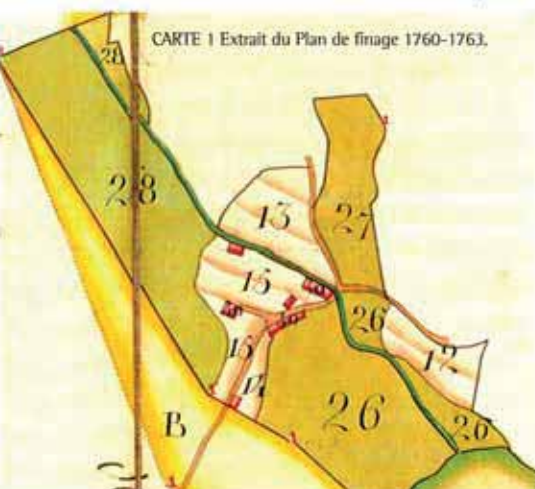


La Carrière sur La Ville



se compose d'un grand bâtiment qui "mesure environ vingt mètres de large et trente-cinq mètres de long" dans lequel se trouvent deux affineries, une chaufferie et une renardière ainsi que deux marteaux. La fonte est chauffée et décarburée dans les affineries. On obtient une loupe de fer (ou renard) encore imparfaite qui est à nouveau chauffée et martelée pour être transformée en blocs de fer étiré. Ceux-ci sont à leur tour dirigés vers les martinets⁽³⁾ qui vont obtenir des produits plus élaborés, des petits lingots de fer propres à la vente.⁽⁴⁾

La forge d'Offemont et ses installations annexes ne pouvaient que laisser des traces dans la toponymie. Ainsi le Plan de Finage du XVIII^e nous livre plusieurs noms de lieux qui rappellent l'activité métallurgique de notre commune : Enclos des Maisons de La Forge, Martinay, Les Prés Martinay, Les Champs du Martinay et Premiers Champs du Martinay venant d'Offemont (voir carte ci-après).



12 : Premiers Champs du Martinay venant d'Offemont

- 13 : Champs du Martinay
- 14 : Martinay
- 15 : Le Haye
- 40 : Enclos de La Forge
- 26 : Les Prés du Martinay
- 27 : Les Prés d'Arseau
- 28 : Les Prés du Hay.

Les bâtiments de la forge sont représentés par les petits quadrilatères rouges. La bande de terrain cernée de jaune et portant la lettre B était en contestation entre Belfort et Offemont.

La forge d'Offemont était la plus importante du Comté de Belfort. On peut imaginer aussi son emprise sur le paysage et la vie des habitants : les fumées de l'usine, le bruit assourdissant des marteaux et martinets et le va et vient incessant de lourds chariots. Les noms des chemins qui sont cités au XVIII^{ème} siècle témoignent aussi de l'importance de la forge dans l'activité économique du village puisque quatre d'entre eux sur sept conduisent à ce centre artisanal : chemin allant à la forêt de l'Arsoit, chemin allant des Soiras à la Forge, chemin de Belfort à La Forge, chemin de Belfort à Offemont, chemin de Waldoie à La Forge, chemin d'Eloie à La Forge, chemin d'Of-

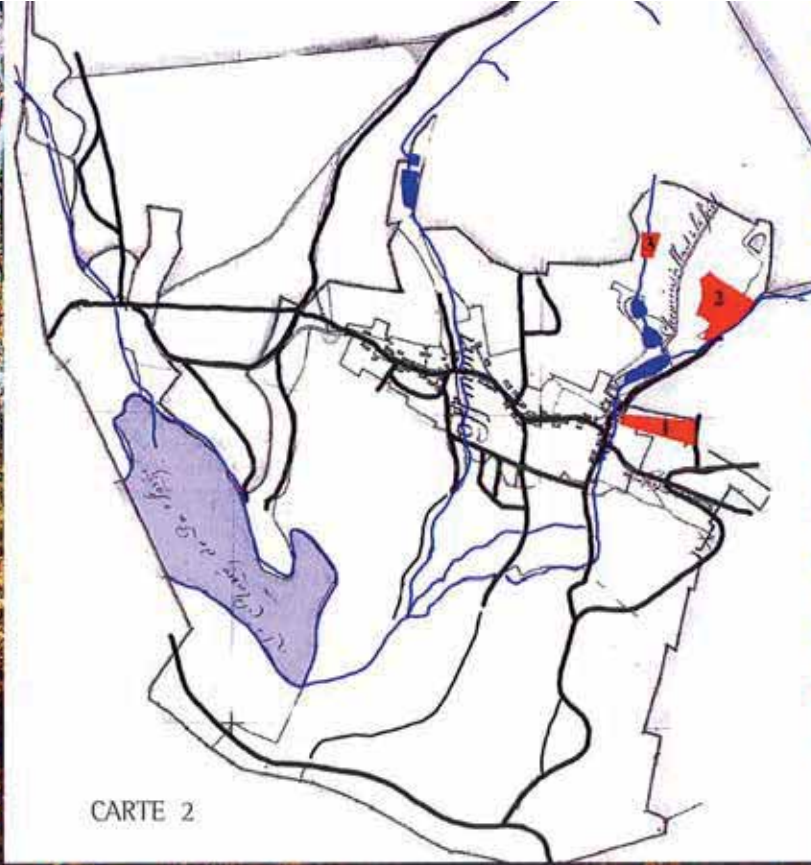
femont à Eloie.

Un autre nom de lieu dans ce secteur va retenir l'attention : Le Hay, Prés du Hayt, Champ du Haye 1760, Aux Hays 1719, Au Hey 1560, Prel du Heg 1560 (voir les numéros 15 et 28 de la carte 1.) Ce nom est donné à un secteur qui s'étend sur Offemont et Belfort. Un des deux martinets se trouve d'ailleurs dans les Prés du Hay, côté belfortain. Haie est un mot d'origine germanique qui désigne une clôture, une palissade ou une haie vive. La notion d'obstacles qui empêchent le passage (que l'on retrouve dans "course de haies" par exemple) rejoint celle de limite.

Ainsi, souvent la haie matérialise une limite de commune, de paroisse, de seigneurie. Le mot peut aussi désigner une sorte de protection qui faisait partie d'un système défensif.

(3) *Martinet* : sorte de pilon de plus petites dimensions que les marteaux de la forge et ayant une cadence plus rapide, il permettait le façonnage de lingots de fer ou d'objets.

(4) Description d'après l'ouvrage de Philippe DATTIER : *La Métallurgie dans le Comté de Belfort, 1659-1790*, Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation n° 72 de 1980, p.77-83.



CARTE 2

La toponymie nous rappelle également que sur le territoire communal s'exerçait une autre activité : l'exploitation des car-

rières. Deux carrières sont signalées au XVIII^{ème} siècle dans le secteur des Soiras, 1. La Carrière Sur La Ville et 2. La Carrière Sur



Secteur de l'ancien Étang de la Carrière (3)

L'Étang. L'une d'elle porte aussi le nom de Carrière Vignot, sans doute le nom de son propriétaire de l'époque. Il y avait aussi au XVIII^{ème} siècle un étang appelé 3. Étang de La Carrière. Par contre La Carrière de La Vie des Cerisiers qui figure sur la carte IGN actuelle n'était pas signalée à cette époque.

Carte permettant de situer les noms de lieux grâce aux numéros qui les précèdent.
Les noms de lieux sont retranscrits tels qu'ils sont orthographiés.

Marie-José Fontaine



Des **DATES** à retenir...

Solution mots fléchés

Agenda

DIMANCHE 06 AVRIL 2003
Vide greniers de Pâques (cour de l'école du Martinet), le rendez-vous de tous les amateurs d'objets anciens et insolites

VENDREDI 16 et SAMEDI 17 MAI 2003
Inauguration de la MIEL le baptême de la petite dernière d'Offemont

SAMEDI 21 JUIN 2003
Fête de la musique à la MIEL une soirée mélodieuse animera la MIEL et ses extérieurs

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE
Marche du canton Un bon bol d'air dans la convivialité

VENDREDI 17 OCTOBRE
Repas des aînés à la MIEL Le rendez-vous des 70 et plus.

DIMANCHE 07 DÉCEMBRE 2003
Salésucré à la MIEL Le rendez-vous des amateurs de belles et bonnes tables



E	S	R	O	S	E	L	R	O	S	E	S	E	S	E	T	E	S
S	G	S	N	V	N	U	N	V	U	N	V	U	N	V	U	N	V
A	G	E	S	A	G	E	S	A	G	E	S	A	G	E	S	A	G
S	T	R	U	C	T	U	R	A	N	T	E	S					
N	E	O	A	M	U	R	U	R	O	A	N	E					
E	S	A	R	C	H	E	O	L	O	G	I	Q	U	E	S		
F	S	E	T	G	H	E	T	I	F	S							
F	O	N	B	E	E	T	R	A	N	S	F	O					
R	O	R	A	E	U	I	N	C	I	F	O						
D	T																
E	S	I	U	M	L	F											
I	T	A	L	I	Q	U	E										
O	R	I	G	N	A	L	T	R	I	A	L						
C	L	B	A	S	A	N	O	N	N	E							
R	E	A	C	T	I	V	E	E	N	S							
C	O	N	T	R	E	B	A	N	D	I	E	R	S				
D	S	P	R	I	T	O											



les TRIBUNES...

L'OPPOSITION municipale

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a introduit un nouvel article :

"Dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale."

De ce fait, par délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2002, le règlement

intérieur a été modifié qui nous donne un droit d'expression dans la revue « Offemont Réalités » pour une demi-page (droit qui nous avait été refusé au mois de septembre 2001.)

Aussi, nous tenons tout d'abord à remercier les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors des élections de mars 2001. Le vote représentant 41.15% des suffrages exprimés nous laisse 5 sièges sur 27. Nous avons bien conscience que nous ne pouvons représenter une majorité. Malgré nos votes « contre » certaines propositions,

comme l'augmentation des impôts par exemple, la majorité actuelle votant « pour », la décision est acceptée.

Nous sommes là à votre écoute et n'hésitez pas à nous contacter dans les différents quartiers que nous représentons. Nous vous entendrons et nous sommes là pour défendre les intérêts des offemontoises et offemontois.

Sachez que le conseil municipal, réuni environ une fois par trimestre, est ouvert au public et que vous êtes les bienvenus.

La MAJORITÉ municipale

Transfert de compétences ou transfert de charges ?

La décentralisation est décidément à la mode; qui trouverait à y redire ? Nous réclamons tous un pouvoir de décision accru qui nous permette une meilleure adaptation aux réalités locales.

Mais il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'une réforme en trompe l'œil et que, sous prétexte de décentraliser, on mette à la charge des communes ce que les baisses d'impôt au niveau national ne

permettent plus de financer. Il est clair que si les postes d'emplois jeunes sont supprimés dans les écoles, si les postes de surveillants sont supprimés dans les collèges, les collectivités territoriales n'auront pas les moyens de les remplacer sauf très forte hausse des impôts locaux. Or l'informatique dans les écoles ne peut pas fonctionner sans les emplois jeunes qui permettent à l'enseignant de constituer les petits groupes (12 enfants) nécessaires pour aller en salle informatique. En l'absence

d'un nombre suffisant de surveillants, l'insécurité, tellement à la mode, deviendra une réalité dans les établissements scolaires.

La jeunesse, c'est notre responsabilité, notre espoir, notre avenir.

Nous serons donc très attentifs aux mesures prises en ce qui la concerne. Les premières d'entre elles, qui ont été évoquées, suscitent une légitime inquiétude des parents, de la communauté éducative, des élus.

Les Renseignements PRATIQUES

OFFEMONT AIDE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER



Avec 2468 tonnes de verre collectées en 2001, le Territoire de Belfort contribue aux efforts faits pour vaincre le cancer. À raison de 2,30 € la tonne, ce

sont près de 5700 € qui ont contribué au financement de la recherche.

Pour sa part, et pour les 3 premiers trimestres de 2002, Offemont a contribué avec une quantité de 73 tonnes de verre collectées. Un bilan encourageant qui peut sans aucun doute être encore amélioré.



D'autre part, c'est en proposant l'association "La ligue contre le cancer"

comme bénéficiaire des quêtes organisées lors des mariages que notre commune contribue également à cette grande cause. La ligue, par le biais de son Président, nous rappelle que les fonds recueillis sont, dans une très large proportion, consacrés à la recherche de haut niveau telle que, en ce moment, l'élaboration de la carte d'identité des tumeurs.

Nous remercions en son nom les généreux donateurs.

LE CENTRE DE LOISIRS EST AUSSI À LA CLÉ

Association Culture Loisirs Education
64, Rue Charles Dreyfus
90300 Offemont



La C.L.E. d'Offemont propose l'accueil du centre de loisirs aux enfants de 4 à 13 ans. Le centre de loisir sans hébergement (CLSH) se compose de trois groupes d'âge qui ont leurs propres activités.

L'animatrice: des 4/6 ans est Laurence Hahn (titulaire du BEATEP ⁽¹⁾)

L'animatrice des 7/9 ans est Nadia Boudjadja (titulaire du BAFA ⁽²⁾)

L'animatrice des 10/13 ans est Bérénice Didier (titulaire du BEATEP)

Les activités proposées au centre sont diverses:

- activités manuelles (poterie, modelage, peinture)
- jeux extérieurs ou d'intérieur
- sorties piscine, patinoire, cinéma
- initiation à l'outil informatique

- jardinage
- initiation au hockey sur glace
- activités subaquatiques (plongée, tuba, palmes...) et nautiques
- activités sportives et parcours de motricité
- camps et mini camps.



(1) Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse - (2) Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

LA CLÉ DE LA MICRO

Vous vous intéressez à l'informatique, vous voulez en savoir plus sur la bureautique, Internet, la retouche d'images, ou plus simplement sur Windows, et bien n'attendez plus, inscrivez-vous aux

formations que vous propose la C.L.E. d'Offemont. Les différentes formations sont ouvertes aux débutants comme aux confirmés, et c'est dans une ambiance détendue et studieuse que Sylvain vous fera découvrir les possibilités de l'outil informatique.

POUR VOUS INSCRIRE
OU EN SAVOIR PLUS
CONTACTEZ-NOUS AU
03 84 90 15 24

Fax : 03 84 90 15 24
OU ADRESSEZ-NOUS UN MAIL
À

culture.loisirs.education.@wanadoo.fr

À PROPOS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS "monstres"

Quelques règles sont à respecter. Vous reporter au n° précédent d'Offe-

mont Réalités ou au journal de la communauté de l'Agglomération belfortaine : «Communauté magazine». Pour les mois de janvier à juin, la collecte des encombrants aura lieu les mardi 07 et 21 janvier,

mardi 04 et 18 février, mardi 04 et 18 mars, mardi 01 et 15 avril, mardi 06 et 20 mai, mardi 03 et 17 juin.

POUR PRENDRE RDV
TÉLÉPHONEZ DE 10H À 13H
AU 03 84 90 11 71



LE F.D.A.A.L. SUBVENTIONNE LES ASSOCIATIONS

La répartition du fonds départemental d'aide aux associations locales (F.D.A.A.L.) du canton d'Offemont a été établie pour l'année 2002.

Un crédit de 152 449 € a été réservé lors du vote du budget

primitif du conseil général, en 2002, pour soutenir la vie associative départementale et locale. Conformément à la délégation qui lui a été consentie la commission permanente du conseil général a réservé une suite favorable aux propositions d'individualisation que madame la conseillère générale du canton d'Offemont a formulées.

Pour Offemont, les subventions se répartiront de la façon suivante :

Association sportive d'Offemont	2263 €
Amicale Pétanque d'Offemont	400 €
Tennis Club d'Offemont	700 €
Union sportive de l'Arсот	1756 €

Infos pratiques

Ronds POINTS

Chaussures de sport, de ville, de marche....toutes autorisées pour la marche du canton

Un jour en automne, un dragon

Soirée d'Halloween

Maman le p'tit bateau sur le rond point a t il des ailes ?

Bonhomme de neige majestueux nous attend avec sa provision de boules. Ses compères piétinent en attendant la neige....

Ronds Points



BRAVO et MERCI !

aux particuliers qui, en cette fin d'année 2002, avaient répondu aux illuminations communales par de nombreuses habitations décorées

